(CARA'MAG')

Printemps 2011

#4

Le MAGAZINE de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE / Bilan des actions - D'importants travaux à la station d'épuration - Une aide aux très petites entreprises

SOMMAIRE

Magazine de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Direction de la communication
107 avenue de Rochefort -17200 Royan
Tél. 05 46 22 19 20
Web : www.agglo-royan.fr
E-mail : contact@agglo-royan.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Tallieu.

Rédaction :
Clémence Barbier, Cédric Cibert, Cécile Ducos, Christine Devigne, Catherine Gueydan, Claire Sassi, Christophe Soulard.

Conception graphique, mise en page :
Nancy Bastélica.

Crédits photos (Droits réservés) :
CARA - Didier Mauléon.
Créateur sur métal © Woody / FOTOLIA - Impôts © Olivier Tuffé / small girl washing her teeth © Brebca / Aluminum Cans Crushed For Recycling © Katrina Brown / active woman #7 © Adam Borkowski / Happy couple in their new home concept © Ilike / family on herb under blue sky © Pavel Losevsky / girl swimming underwater © gator / manager fired job © Paolese / constructions écologiques © Nathalie Bosansky / Greeting card © LeonART / soif, boire © iMAGINE / Blumenwiese © Franz Metelec / cute green little earth © lapie / question © Alexey Afanasyev / standing man with tie © sellingpix / Meeting in conference room © sellingpix / Promenade four men (3d isolated characters series) © sellingpix.

Impression :
Imprimerie Vincent - Tours
Tirage : 46 000 ex.

N° ISSN : 2107-5476
N° ISSN (en ligne) : 2107-6960
Tous droits de reproduction réservés.

Vous ne recevez pas régulièrement le CARA'MAG ?

∅ Contactez-nous par courrier ou par email

Vous possédez une résidence secondaire sur le territoire et souhaitez recevoir notre magazine à votre domicile principal, merci de nous retourner ce coupon rempli à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Service Communication
107 avenue de Rochefort - 17201 Royan Cedex
contact@agglo-royan.fr

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____

Retrouvez également le CARA'MAG en ligne sur www.agglo-royan.fr

3 **Édito de Jean-Pierre TALLIEU**
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Vice-président du Conseil Général
Maire de La Tremblade

ACTUALITES
CONSEILS COMMUNAUTAIRES
6/11 Solidarité et prudence sont de mise pour 2011
TRANSPORTS
12/13 Tous mobilisés autour de l'accessibilité
Résultats de l'enquête PDU
LOGEMENT
14/15 Le logement social, une priorité de la CARA
RETOUR SUR L'ACTUALITÉ EN IMAGES / EN BREF
16/17 Décembre, janvier, février & mars en images
18 En bref...

DOSSIER : «LE BILAN DES ACTIONS»
19/21 Le bilan des actions de la CARA
22/25 Interviews
26 Vers de nouvelles compétences ?

VIE DES COMMUNES
ASSAINISSEMENT
28/29 D'importants travaux à la station d'épuration
NAUTISME
30 SNPR, une station de qualité
PATRIMOINE
31 Cordouan, les festivités du 400e anniversaire
PORTRAIT
32 Le territoire vu du ciel - Philippe Beaufils
ENVIRONNEMENT
33/34 Le SPANC fête ses 10 ans
35 L'eau, une ressource à préserver
ÉCOLOGIE URBAINE & DÉVELOPPEMENT DURABLE
36 Conteneurs - Mode d'emploi

ÉCONOMIE - TERRITOIRE
ACTION ÉCONOMIQUE
38/39 Une aide aux très petites entreprises
ÉCOLOGIE URBAINE & DÉVELOPPEMENT DURABLE
40/41 La CARA élabore son Plan Climat-Énergie Territorial
SERVICES TECHNIQUES
41 Un service «Bâtiments» renforcé
FINANCES
42 La CARA dans vos communes
REFORME TERRITORIALE
43/44 Ce qui va changer pour les intercommunalités

MAGAZINE
46 CARA'MAG fait un tour sur le web
46/47 La Sélection du Mag

L'Édito

de Jean-Pierre TALLIEU
Président

Nous avons choisi de diffuser ce numéro de Printemps de CARA'MAG' avec quelques semaines de retard, en raison des élections cantonales qui viennent de se terminer, et auxquelles quelques élus de l'Agglomération Royan Atlantique étaient candidats, et ce, afin de ne pas les exposer à un risque toujours possible de contentieux électoral.

A mi-mandat, la situation est complexe pour les collectivités locales. Même si la santé financière de la CARA est bonne, les finances communautaires sont également touchées par la crise, les recettes rentrent mal, les dotations de l'Etat sont gelées pour au moins trois ans et nos partenaires habituels, Conseils Régional et Général, ont d'ores et déjà, baissé leurs subventions.

Je sais combien il est difficile de revenir sur certaines habitudes, certains engagements, certaines actions et je regrette tout comme vous je l'imagine, de voir notre capacité à agir, s'étioler, se réduire. Les règles du jeu viennent de changer très vite, et sans quelques arbitrages, à moyen terme, les communes et les intercommunalités, situées au bout de la chaîne des financeurs publics, se trouveront dans l'obligation, soit de :

- Taxer davantage les seuls ménages,
- Diminuer le niveau des services publics,
- Ou encore, freiner les investissements, qui restent pourtant un des meilleurs moteurs de l'économie locale.

Aujourd'hui, les délégués communautaires de la CARA sont unanimes pour ne pas toucher aux niveaux d'imposition en vigueur, afin de ne pas pénaliser encore le pouvoir d'achat des habitants du territoire.

Nous avons adopté, pour l'exercice 2011, un budget stable, construit autour de trois axes : le maintien d'un bon niveau d'investissement à hauteur de 19 554 000 € *(20 112 796 € en 2010)*, la poursuite de la maîtrise du fonctionnement avec un engagement de 31 627 000 € *(31 614 000 € en 2010)*, et enfin, la stabilité des impôts des ménages.

Nous serons, si possible, encore plus volontaristes cette année, dans la maîtrise de notre fonctionnement car je n'ai pas voulu que nos politiques publiques soient touchées et amoindries de façon aveugle. J'ai fait faire un travail de sélection rigoureux dans le montage de nos projets. J'ai demandé des économies partout où cela était possible. Je sais que j'ai pu compter sur l'ensemble des services et sur tous les élus de la CARA, qui ont su faire preuve de vigilance et de responsabilité, avec pour seul mot d'ordre : qu'un euro collecté soit un euro dépensé sur notre territoire et qu'il profite directement à ses habitants.

Plus que jamais, nous avons besoin de perspectives et le recentrage sur nos domaines de compétences n'exclut, ni l'ouverture de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique à d'autres champs, ni à de nouvelles communes membres.

Nous avons un destin commun entre communes et communauté qui va encore se trouver renforcé à l'avenir. Nous sommes une institution vivante. Il nous appartient de trouver les bons compromis.

Bonne lecture.
Bien sincèrement.

du 9 juin
au 29 septembre 2011

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

LES JEUDIS MUSICAUX
DES ÉGLISES ROMANES

Jeudi 9 juin - 21h (12 €)

Saujon

RECITAL PIANO

ABDEL RAHMAN EL BACHA

Liszt - Chopin

REGION Poitou Charentes la démocratie participative

la Charente Maritime

SUD OUEST

france bleu

ACTUALITÉS

Sommaire

Conseils communautaires

P.6/11

2011 - Solidarité et prudence sont de mise

Transports

P.12/13

Tous mobilisés autour de l'accessibilité - Résultats de l'enquête PDU

Logement

P.14/15

Le logement social : une priorité de la CARA

En images

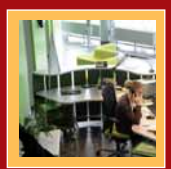

P.16/17

Décembre 2010 - Janvier, février & mars 2011

En bref

P.18

Des trois conseils qui se sont tenus depuis le mois de décembre, deux ont revêtu une importance particulière : celui du 21 janvier consacré au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et celui du 18 février qui a adopté le budget pour l'année en cours. Prudence et solidarité sont les deux maîtres mots qui devraient guider l'action de la CARA pour 2011. La détermination en plus.

Solidarité et sont de mise

Après un Conseil communautaire du 13 décembre 2010 assez technique, notamment consacré à la fixation des tarifs 2011, à la représentation de la CARA dans les instances extérieures et à l'attribution de fonds de concours pour une dizaine de communes, les élus se sont retrouvés le 21 janvier dernier pour aborder des sujets plus fondamentaux.

Le premier grand dossier proposé a été celui du Projet Educatif et Social Communautaire *(PESC)*, et sa déclinaison en plusieurs «fiches actions» prioritaires, pour l'année 2011. Dans ce cadre, les élus ont entériné la transformation du Relais Assistantes Maternelles *(RAM)* en Relais Accueil Petite Enfance *(Relais APE)*, et voté le soutien financier aux structures communales et intercommunales, pour l'offre de service animation pour les 0-18 ans. Ils ont également approuvé l'intégration des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance *(CISPD)* dans le PESC. ***«L'objectif est ici d'avoir des informations et des visions croisées des différents intervenants (sécurité publique, justice, éducation et social) pour atteindre notre objectif : prévenir la délinquance sur notre territoire»***, a indiqué en substance Michel Priouzeau, Vice-président en charge de la politique de la Ville.

Puis les élus ont décidé du lancement d'un **Plan Climat-Énergie Territorial** *(PCET)*, qui succède règlementairement au Contrat Local Initiatives Climat *(CLIC)*, et qui sera plus à même de répondre aux objectifs du territoire. Les interventions de la CARA, en matière d'environnement et de développement durable se dessinent aujourd'hui en transversalité par rapport à de nombreux champs de compétences.

Puis, les délégués communautaires ont décidé de clore les études en cours relatives au projet de Zone d'Activité Communautaire *(ZAC)* de Grézac. «*Ce secteur est stratégique en termes de développement économique*», a rappelé Jean-Paul

Lors de sa séance du 21 janvier dernier, le Conseil a évoqué la mémoire de Madame Josiane BONETTI, première-adjointe de la ville de Saujon et déléguée communautaire, décédée récemment, en observant une minute de silence.

prudence pour 2011

Cordonnier, Vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire. En effet, il est envisagé d'y établir des entreprises liées à l'agriculture et au développement durable. Il reste néanmoins à libérer quelques terrains pour que le projet prenne forme. A ce titre, le Président Jean-Pierre Tallieu a redit sa confiance *«dans un règlement amiable de ces acquisitions, et toute sa détermination à user des voies de droit qui s'offrent à lui pour y parvenir s'il était impossible de trouver un terrain d'entente»*.

Puis le Conseil communautaire a abordé le Débat d'Orientations Budgétaires. Jean-Pierre Tallieu a rappelé le contexte difficile dans lequel le budget 2011 était élaboré : *«pour notre collectivité, de **nombreuses incertitudes plombent la préparation budgétaire**, et nous vivons difficilement l'équilibre délicat à maintenir entre recettes et dépenses»*.

L'intercommunalité a placé son budget sous le signe des efforts engagés ces dernières années dans une gestion plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement, une limitation du recours à l'emprunt, un effort sur l'autofinancement ainsi qu'une maîtrise de la gestion des ressources humaines. Le Président a néanmoins exprimé son inquiétude de voir, à cause de la réforme législative, **l'intercommunalité placée sous la dépendance de l'Etat pour près de 90 % de ses ressources**. En effet, à compter de 2011, la différence entre le produit de la Taxe Professionnelle (TP) et de la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET) sera compensée par des dotations versées par l'Etat. Inquiétude supplémentaire, cette CET n'évoluera pas dans les mêmes proportions que la TP. *«Notre communauté poursuivra en 2011 la politique financière raisonnable et responsable qu'elle a initiée dès 2006 et respectée sans relâche depuis. J'ajoute que plus que jamais, nous devrons être **attentifs à un recentrage absolu sur nos champs de compétences** actuels ou*

futurs car nous ne serons pas en mesure de nous substituer à toutes les défaillances financières et aux déficits de compensation de transfert imposés par l'Etat».

Dans ce contexte contraint, l'Agglomération avait dû différer certains choix stratégiques qu'elle engagera en 2011, notamment **l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal et la réflexion sur la redéfinition de ses compétences.**

Le 18 février, le budget primitif 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire. Comme prévu lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les principales recettes de fonctionnement ont été inscrites au budget comme suit :

- ***La Contribution Economique Territoriale (CET) :***
  elle remplace la Taxe Professionnelle payée par les entreprises de la Communauté d'Agglomération. En 2011, elle devrait atteindre 8,6 M€, sous la forme d'une compensation relais versée par l'Etat, ce qui représente 41,5% du budget principal.

- ***Les autres contributions de l'Etat :***
  l'Etat verse à la Communauté d'Agglomération une dotation Globale de Fonctionnement (le montant 2010 à hauteur de 10 440 000 €, soit 50,3 % du budget principal, est reconduit en attendant sa notification officielle), ainsi que des aides et des compensations diverses du fait de la décentralisation.

Ces deux recettes représentent plus de 90% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. La création d'un fonds de péréquation unique (national) à partir de 2012, prévu d'être alimenté par les communes et les EPCI, entraîne une incertitude supplémentaire sur les ressources à attendre de l'Etat.

- ***La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :***
  elle est payée par les propriétaires, qui eux-mêmes peuvent la répercuter aux locataires. Calculée sur la même base que la taxe foncière, elle permet de financer l'enlèvement, la collecte et le traitement des déchets. Le montant de la redevance 2010 est maintenu. Cette recette représente 81% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe «déchets».

- ***La redevance assainissement :***
  elle couvre le budget assainissement. Elle est assise sur la consommation d'eau pour financer le traitement des eaux usées.

- ***Le versement transport :***
  il est payé par les entreprises privées et publiques de plus de 9 salariés. Il permet de financer le développement du transport public.

- ***L'emprunt :***
  en complément des ressources propres de l'EPCI, il permet de financer les investissements lourds, notamment les travaux, en répartissant la charge de ces investissements sur plusieurs années.

L'encours de la dette diminue depuis 2005. Globalement les dépenses de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique devraient rester stables en 2011 par rapport à 2010 et les marges de manœuvre dont elle dispose actuellement (épargne nette cumulée, capacité d'emprunt…) permettront de financer les projets sur l'exercice malgré le faible dynamisme des recettes.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN CAPITAL

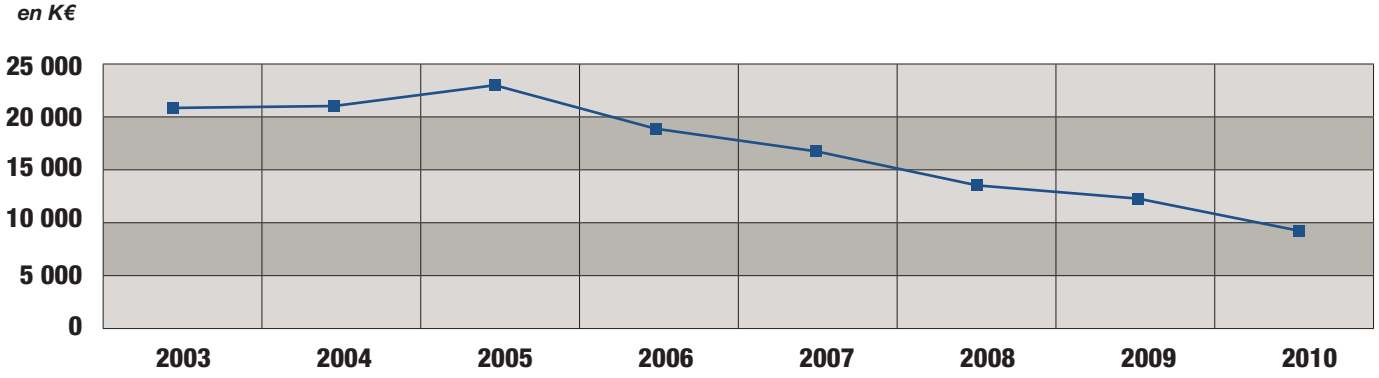

LES BUDGETS PRIMITIFS 2011

LES BUDGETS PRIMITIFS 2011 investissement et fonctionnement (recettes réelles)	
Budget principal	42 963 629 €
Assainissement	31 804 263 €
Gestion des déchets	20 605 388 €
Zones d'activités	2 614 505 €
Bâtiments économiques (hors participation du budget principal = 350 000 €)	963 345 €
Transports (hors participation du budget principal = 700 000 €)	3 607 012 €
Logements de Loisir Social et Saisonnier (hors participation du budget principal = 137 000 €)	805 345 €
RESA (hors participation du budget principal = 110 000 €)	144 274 €
TOTAL des Budgets Primitifs 2011	103 507 762 €

En 2011, la CARA va booster ses investissements

C'est au sein d'un service «Prospective» reconfiguré, émanation du Pôle Action économique et développement local, que seront suivies ces opérations nouvelles, ainsi que le lancement d'une action de marketing territorial destiné à l'accueil et à l'accompagnement d'entreprises exogènes. Le montant global alloué à ces actions s'élève à 295 000 €. La CARA apportera une attention toute particulière au niveau de la gestion de ses zones d'activités économiques. Le lancement d'un audit au début du second trimestre 2011, permettra de dresser un état des lieux financier de l'ensemble des aménagements réalisés par l'EPCI au cours des dix dernières années, et de pouvoir disposer pour l'avenir, de règles financières tenant compte de la totalité des charges supportées par la collectivité avant la mise en vente des terrains. Outre la poursuite des opérations «La Roue» à Saujon et «Val Lumière» à Vaux-sur-Mer, l'année en cours sera plus particulièrement consacrée à la réalisation des voies d'accès et à l'acquisition des terrains du futur parc d'activités d'Arvert, pour une enveloppe d'environ 370 000 €, et à la poursuite des négociations en vue d'achever les acquisitions foncières, pour un montant estimé à 300 000 €, sur le site de «Bel Air» à Grézac.

Au-delà de ses actions récurrentes, la Communauté d'Agglomération poursuivra en 2011, sa politique volontariste en matière de déplacements urbains : révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), mise en œuvre du projet de gare intermodale à Royan, continuité de l'adaptation du réseau et des dessertes à l'accessibilité au handicap (PDA), pour un montant global de 3 600 000 €, hors participation du budget principal estimé à 700 000 €.

Premier poste budgétaire de l'Agglomération (32 M€), l'assainissement des eaux usées portera principalement sur trois domaines en 2011 : la révision du schéma directeur des eaux usées, la poursuite des travaux de réhabilitation des équipements existants (réseaux et/ou stations d'épuration), la lutte contre les eaux parasites claires (eaux de pluie à travers la réalisation de tests à la fumée). La programmation d'un schéma intercommunal de collecte et de traitement des eaux de pluie, engagé tardivement au cours de l'exercice clos, sera réinscrite cette année, pour un montant de 300 000 €.

La construction de la déchetterie de Brie-sous-Mortagne est bien engagée, à hauteur de 520 000 €. Le second équipement, prévu à Vaux-sur-mer, dont les prévisions budgétaires se situent à hauteur de 750 000 €, cherche un site d'implantation. Toutes les études sont achevées, et il est urgent de finaliser ce projet nécessaire au désengorgement de la déchetterie de Royan, vers laquelle convergent aujourd'hui tous les usagers du cœur d'agglomération. D'autre part, il sera fait une priorité de la réhabilitation de la décharge de La Tremblade, prévue depuis bientôt dix ans. Sa proximité des sites ostréicoles, en fait un lieu «à risques» en termes de sécurité environnementale. Après la mise en place de la Redevance Spéciale auprès des professionnels, la Redevance Spéciale des Administrations sera engagée cette année avec une prévision budgétaire en recettes de l'ordre de 200 000 €. Pour mémoire, la contribution au SIL (Syndicat Intercommunautaire du Littoral) auquel l'Agglomération Royan Atlantique a confié la gestion de ses déchets ménagers, s'élèvera à 4 M€ en 2011.

Le lancement de la procédure de révision du SCoT sera effectif en 2011. La nécessité de réviser le document adopté en 2007 s'est d'abord basée sur la volonté d'y adjoindre un volet maritime valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer et de se conformer aux préconisations du Grenelle de l'Environnement. La concrétisation du futur Parc Naturel Marin sur le territoire de la CARA aura des incidences fortes sur les orientations de développement de nos communes et de notre intercommunalité. La prévision budgétaire est de 330 000 €.

Dans la crise, l'Agglomération Royan Atlantique continuera à témoigner avant tout d'une priorité : la solidarité, au travers de sa compétence «Politique de la Ville». Solidarité avec tous les publics éloignés du marché du travail qui peuvent bénéficier de l'action d'accompagnement et de formation de la Maison de l'Emploi et aux partenariats qui ont été construits avec les associations et entreprises d'insertion du territoire. La CARA y consacrera en 2011 un budget de 1 650 000 €, soit en aide directe, soit par le biais de marchés d'insertion par l'économique. Sur ces points, le désengagement de l'Etat est confirmé. Il n'y aura pas de conventionnement pour la Maison de l'Emploi Royan Atlantique, et par voie de conséquence, pas de subventions et, plus grave, aucun effet levier à attendre d'autres partenaires. Solidarité avec les familles grâce au programme de développement de structures d'accueil pour la petite enfance. En 2011, en plus du soutien aux politiques enfance-jeunesse pour les 3-18 ans, la CARA ouvre un nouveau champ d'intervention pour les 0-3 ans, qui se traduit par un budget supplémentaire de 165 000 €.

La politique en matière d'habitat sera poursuivie. Au niveau de l'aide à la production de logements sociaux, le budget 2011 prévoit une enveloppe de 1,9 M€. En outre, un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) destiné à la réhabilitation de l'habitat privé, avec un budget de l'ordre de 90 000 €, incluant études, suivi-animation et aides directes, est engagé. Devant le succès de la fréquentation des logements destinés aux personnels saisonniers, il est envisagé d'innover en développant des programmes d'habitat mixte (permanent et saisonnier) sur le même site.

Les travaux de la première tranche de l'hippodrome de la Côte de Beauté, consacrée au centre d'entrainement, vont démarrer. La prévision budgétaire 2011 s'établit à 4,8 M€. Les deuxième et troisième tranches, dédiées aux bâtiments administratifs et à l'insertion environnementale, se dérouleront au cours des deux années suivantes pour parvenir au bouclage de l'opération en avril 2013. Pour mémoire, le coût d'investissement global du projet s'établit à près de 6 M€, subventionnés à hauteur de 2,5 M€.

Compétence lourde pour la CARA, l'accueil des Gens du Voyage, intégrée au Pôle Politique de la Ville, génère des dépenses croissantes de fonctionnement liées aux problèmes de maintenance des sites et d'accompagnement des publics, plus de 306 000 € prévus en 2011. Une somme identique sera engagée au titre de l'investissement, à la fois sur les aires permanentes de Saujon et Saint-Georges de Didonne, et sur l'aire des Chaux, destinée aux grands rassemblements.

Enfin, à l'heure où de nombreuses intercommunalités abandonnent leurs aides directes à leurs communes membres, la CARA entend poursuivre sa politique de solidarité, à travers dotations de solidarité et fonds de concours. En 2011, attribution de compensation incluse, c'est près de 4,6 M€ que l'intercommunalité reversera aux communes.

Transport en commun

Tous mobilisés autour de l'accessibilité

Le réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Cara'Bus, a fêté le 5 janvier 2011 ses deux ans. Un réseau jeune mais qui doit d'ores et déjà s'adapter à des changements futurs. Dès 2015 en effet, conformément à la loi «handicap» du 1er février 2005, les bus, les autocars, les stations d'arrêts et, plus généralement, toutes les infrastructures et équipements liés au réseau devront être accessibles aux personnes handicapées. Un contexte règlementaire qui mobilise à la fois la CARA, son délégataire en charge du réseau (Veolia Transport Royan Atlantique) et les communes.

Quatre ans. Voici le délai désormais imparti aux collectivités pour rendre accessible leurs équipements aux personnes handicapées et se conformer à la loi du 1er février 2005[1]. *«Notre réseau de transport en commun a été mis en place en 2009 alors même que la loi était promulguée depuis cinq ans»*, rappelle Claude Baudin, Vice-président à la CARA en charge du transport. *«Nous avons pris un retard qu'il nous faudra compenser en adaptant techniquement le réseau»*, complète-t-il. Une adaptation qui devra, à terme, permettre à tout usager sans distinction de bénéficier des mêmes services dans les mêmes conditions. Or, *«la loi donne une définition large du handicap»*, précise Frédéric Blain, directeur du Pôle Aménagement, Urbanisme et Mobilité à la CARA. En effet, elle concerne les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite (les personnes avec béquilles, les personnes âgées se déplaçant difficilement, les femmes enceintes,…), les déficients visuels, auditifs, intellectuels ou psychiques. *«Le réseau de transport en commun Cara'Bus devra donc être adapté à toutes ces formes de handicap»*, souligne Frédéric Blain. *«Pour ce faire, la collectivité doit concevoir un projet urbain, amener le transport en commun au plus près des centres d'intérêt : établissements scolaires, hôpitaux ou cliniques, centres commerciaux, etc.»*. Un travail de collaboration avec les différentes mairies du territoire, compétentes en matière d'aménagement de voirie, est donc indispensable.

Un Schéma Directeur d'Accessibilité

«La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a mis en place une Commission communautaire "Accessibilité" ainsi qu'un comité de pilotage qui se réunissent régulièrement et qui regroupent des agents, des élus mais aussi des représentants d'associations de personnes handicapées», indique Claude Baudin. Ces dispositifs favorisent la mise en conformité des services et du réseau de transport collectif grâce à un travail de concertation entre les différents acteurs. *«Nous allons également établir un Schéma Directeur d'Accessibilité qui, à travers la mise en œuvre de mesures appropriées, nous permettra d'être en conformité avec la loi handicap»*, ajoute le directeur du Pôle Aménagement, Urbanisme et Mobilité. Pour l'heure, un premier diagnostic a permis de définir une liste des difficultés rencontrées par les personnes handicapées, tout au long de la chaîne de déplacement : de la préparation[2] du voyage à l'achat du titre de transport, de l'accès à l'arrêt de bus à la montée dans le véhicule, de la position dans l'autobus à la descente.

Des problèmes d'accès ont été recensés notamment au moment de l'achat des titres de transport chez les dépositaires ou à la boutique Cara'Bus (espace exigu pour la manœuvre de fauteuils roulants, hauteur de guichet inadaptée, personnel non formé à l'accueil de personnes présentant une déficience cognitive ou auditive). Le diagnostic a aussi révélé des problèmes d'accès aux arrêts de bus et un défaut d'informations en temps réel sur l'ensemble du réseau. *«Des aménagements vont être effectués pour y remédier»*, commente Frédéric Blain. Nouvelles zones d'attente, informations simples et homogènes, signaux sonores, formations du personnel… De nombreuses dispositions vont voir le jour dans les mois et les années à venir. *«Toutefois»*, rappelle Claude Baudin, *«les solutions techniques ne suffisent pas. Elles doivent s'accompagner d'une évolution de l'état d'esprit de la population, d'une prise de conscience des communes dans leur manière de concevoir la ville, les accès, etc. Bon nombre de difficultés pourraient être évitées si tout le monde adoptait un comportement responsable et respectueux»*.

L'accessibilité en chiffres

65 % des régions, 48 % des départements et 32 % des AOT dotés fin 2009 d'un Schéma Directeur d'Accessibilité.

Source : Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), 2010 (AOT : autorités organisatrices de transports)

4,86 % d'agents handicapés dans la fonction publique territoriale en 2009. Un taux en hausse de 0,24 point par rapport à 2008.

Source : FIPHFP, 2010

1 100 commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées et 900 intercommunales installées en 2009.

Source : DMA, septembre 2010

1/ Loi du 1er février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi «handicap».
2/ Information sur les horaires, les prix, les perturbations sur le réseau, etc.

«Mieux prendre en compte l'accessibilité»

Georges Karvelis
Directeur de Veolia Transport Royan Atlantique en charge du réseau de transport Cara'Bus

«De nombreuses dispositions vont voir le jour dans les années à venir pour mieux prendre en compte l'accessibilité et permettre la mise en conformité du parc de véhicules Cara'Bus. Il est notamment prévu d'acquérir quatre autocars dotés d'une plateforme permettant la montée et la descente des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite. Ils viendront compléter la flotte de véhicules circulant actuellement sur les lignes 22 et 24. Nous allons également recevoir, d'ici le mois d'octobre prochain, cinq autocars pré-équipés (sièges amovibles, emplacement dédié pour la mise en place d'une plateforme automatique, etc.) qui circuleront sur les lignes secondaires. Notre objectif est d'atteindre une mise en conformité totale d'ici 2014-2015. La boutique Cara'Bus sera rénovée avant la fin d'année. Des portes coulissantes automatiques seront installées, la hauteur du comptoir ajusté. L'ensemble du personnel va être formé à l'accueil des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite, les chauffeurs à l'utilisation de la plateforme automatique des bus et autocars».

«Le handicap est encore mal perçu»

Nos communes sont-elles accessibles aux personnes handicapées ? Les infrastructures, les équipements sont-ils adaptés ? Quelles sont les attentes des personnes en situation de handicap ? Un membre de l'association des familles des traumatisés crâniens à Royan et un représentant de la délégation rochelaise de l'association des paralysés de France ont accepté de donner leurs témoignages à Cara'Mag.

«Il a fallu du temps pour que la machine se mette en route, mais les choses évoluent doucement. Concernant le réseau de transport en commun, nous avons proposé à la Commission Accessibilité de la CARA, dont nous sommes membres, de créer une ligne de bus «pilote» entre Saint-Palais-sur-Mer et Saint-Georges-de-Didonne. Il s'agirait de tester les dispositifs futurs en termes d'accessibilité et de procéder, si besoin, à quelques aménagements. La Commission Accessibilité est à l'écoute de nos propositions et essaie d'y répondre par des solutions techniques. Nous précisons bien qu'il s'agit de solutions techniques car le plus difficile reste l'évolution des mentalités. De son côté, la collectivité a fait un effort important mais nous déplorons les comportements laxistes d'une partie de la population. Nombreux sont ceux qui se stationnent sur les trottoirs, entravant le passage de personnes en fauteuil roulant, en béquilles, etc. D'autres n'hésitent pas à occuper les places de parking réservées aux personnes handicapées. Il est difficile de faire évoluer les mentalités car le handicap est encore mal perçu. Beaucoup d'efforts restent à faire mais nous voyons l'avenir avec optimisme».

Résultats de l'enquête PDU

Comment améliorer les déplacements sur le territoire ? Quelles sont dans ce domaine les attentes de la population ? Dans le cadre de sa compétence «Transport urbain», la CARA a lancé une enquête PDU (Plan de Déplacement Urbain) distribuée sur l'ensemble du territoire. Les habitants étaient invités à répondre à un certain nombre de questions avant le 27 octobre 2010. Objectifs : recueillir leur opinion, leurs attentes en matière de transport et plus largement de déplacement, pour ensuite définir les actions futures. Présentation des résultats de cette enquête.

Près de 5 600 ménages ont répondu à l'enquête Plan de Déplacement Urbain (PDU) envoyée par la CARA. Sur cet échantillon, 63 % des enquêtés sont des retraités et 11 % sont des employés. Notons que 91 % des ménages possèdent au moins une voiture alors qu'ils ne sont que 69 % à disposer d'un vélo. Concernant le réseau de transport en commun «Cara'Bus», l'enquête révèle que 63 % des foyers considèrent que celui-ci est accessible. Toutefois des disparités existent selon les secteurs géographiques du territoire (EST, NORD, OUEST, SUD). Par exemple, seuls 40 % des ménages des secteurs SUD et EST estiment habiter à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus. Plus surprenant, l'enquête montre que l'usage du réseau «Cara'Bus» est moins répandu dans le secteur OUEST qui est pourtant le mieux desservi. De manière générale, la voiture est le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements permanents du fait de son aspect «pratique» et de la facilité du stationnement. A l'inverse, l'éloignement des arrêts de bus par rapport au domicile, les fréquences insuffisantes et les horaires inadaptés sont les principaux freins à l'usage du réseau de transport en commun selon les enquêtés. Pas moins de 80 % d'entre eux n'ont jamais utilisé le réseau «Cara'Bus». Quant au vélo, sa pratique s'effectue principalement dans le cadre des loisirs ou du sport (pour 73 % des enquêtés). L'absence d'aménagements cyclables est le premier frein à l'utilisation de ce dernier mode de transport.

Les résultats de cette enquête contribuent au diagnostic du territoire et à l'élaboration des actions à venir.

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête PDU sur www.agglo-royan.fr

Le logement social : une priorité de la CARA

Le 18 janvier dernier, lors des traditionnels vœux aux élus, aux entreprises partenaires et aux personnalités de la société civile, le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) lançait un cri d'alarme. Plus de 16 000 habitants (sur 75 000) sont actuellement en situation de précarité sur le territoire. Accès à l'insertion, à l'emploi, au logement... La CARA doit mener de front une politique solidaire en faveur des populations les plus touchées par des situations d'exclusion. Parmi les priorités renouvelées en 2011, le logement social : une compétence exercée de manière active par la CARA.

à savoir

Les logements sociaux sont attribués en fonction des niveaux de revenus des familles.
Les plafonds de ressources sont fixés chaque année par arrêté ministériel.
Pour plus de renseignements ou pour retirer un dossier, contactez les organismes HLM ci-dessous.
Tous disposent d'un parc de logements sociaux sur le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique.

Habitat 17 – Antenne Royan : 05 46 27 62 17

Office public HLM – Rochefort : 05 46 82 28 10

SEMIS – Saintes : 05 46 93 79 51

Société anonyme HLM Atlantic Aménagement
La Rochelle : 05 46 52 06 06

«*Depuis quelques années, nous avons décidé et engagé une politique volontariste d'accueil à travers un programme local de l'habitat ambitieux, qui garantit à la fois la construction d'un nombre de logements suffisants mais aussi une offre diversifiée et équilibrée sur le territoire de l'Agglomération*», précise le Président, Jean-Pierre Tallieu. La question du logement est en effet une urgence et une priorité de la Communauté d'Agglomération. Le territoire manque de logements à loyer modéré et les communes soumises à l'obligation de 20 % de logements sociaux[1] (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade, Saujon, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer) peinent à atteindre le quota fixé par la loi.

«Prendre à bras le corps la question du logement social»

Pour y faire face, la CARA a adopté en 2008 un Plan Local de l'Habitat (PLH) qui fixe les fondements et les objectifs d'une politique communautaire de l'habitat ambitieuse. En 2010, l'Agglomération a ainsi programmé 138 logements sociaux et en a financé une cinquantaine, actuellement en cours de construction. Les années précédentes, de nouveaux logements sociaux sont sortis de terre : 30 à Royan, 30 à La Tremblade, 15 à Breuillet, 10 à Arvert et 4 à Chaillevette. La réhabilitation de 60 logements, financés par la CARA, en 2007 s'achève en ce moment même à Royan.

1/ La Loi Droit Au Logement Opposable (DALO) du 5 mars 2007 soumet les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants (telle que la CARA) à l'obligation de 20 % de logements sociaux à l'échéance 2014.

«*Depuis le 19 avril 2010, nous avons signé une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes[2]. C'est un outil important qui nous aide dans nos objectifs*», rappelle Danielle Crochet, Vice-présidente en charge de l'Equilibre social de l'habitat. «*En effet, ce partenariat nous permettra de respecter notre engagement et, je l'espère, d'aller au-delà des 375 logements locatifs publics annoncés dans notre PLH*».
D'ores et déjà, l'année 2011 s'annonce prometteuse puisque plus de 100 logements sont programmés. «*Dès son arrivée à la présidence de la CARA, Jean-Pierre Tallieu a pris à bras le corps la question du logement social sur notre territoire*», souligne Danielle Crochet. «*Des objectifs ont été fixés par la CARA et surtout, les moyens financiers nécessaires ont été donnés pour pallier les carences et rattraper notre retard. Il y a une véritable volonté politique de répondre aux besoins de la population*».

Pour plus d'infos : www.agglo-royan.fr, rubrique «vie pratique / Se loger»

Quel est le parc des organismes HLM sur le territoire de la CARA ?

Depuis 2008, 59 logements sociaux ont été livrés et mis en location sur le territoire de la CARA dont 30 à La Tremblade, 4 à Chaillevette, 15 à Breuillet et 10 à Arvert.

261 logements sociaux sont programmés ou en cours de travaux sur le territoire : 7 à Vaux-sur-Mer, 71 à Saujon, 4 à Saint-Sulpice-de-Royan, 4 à Saint-Augustin, 161 à Royan et 14 aux Mathes.

Une politique du logement social volontariste

En 2010, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a consacré près de 2,5 millions d'€ à l'acquisition de réserves foncières. Elle a également aidé les organismes HLM à hauteur de 1,5 million d'€ et les particuliers à accéder à la propriété grâce à un budget de 100 000 €.

La Tremblade

Chaillevette

Breuillet

Arvert

De nouveaux projets en perspective

«*Nous poursuivrons notre politique en matière d'habitat*». Ces quelques mots prononcés par Jean-Pierre Tallieu, lors du Conseil communautaire du 21 janvier dernier, attestent de l'engagement fort de la collectivité en faveur du logement. En 2011, près de 2 millions d'€ seront ainsi consacrés à la production de logements sociaux. La CARA portera également un nouveau dispositif ambitieux, le Programme d'Intérêt Général (PIG) destiné à la réhabilitation de l'habitat privé, grâce à une enveloppe de 90 000 €. Enfin, l'année 2011 sera marquée par l'innovation. Des programmes d'habitat mixte (mêlant logements saisonniers et permanents) verront le jour. Une première opération est en cours à Semussac sur un terrain acquis par la CARA en 2007. Objectifs de ces nouveaux programmes : «*éviter l'effet "ghetto" évoqué au démarrage des premiers chantiers de logements saisonniers, rationnaliser les projets sur des secteurs géographiques attractifs du territoire et réaliser des économies d'échelle au niveau des réseaux*».

2/ L'EPF de Poitou-Charentes réalise des acquisitions foncières et des opérations foncières pour le compte de la CARA, qui, par la suite, procède au rachat et à l'aménagement des terrains. La convention signée avec l'EPF présente l'avantage de fixer le prix du foncier à l'instant présent. Ainsi, le prix est bloqué sur toute la durée du portage foncier.

02

05

03

01

04

06

01 - 12 DÉCEMBRE 2010
CARA
Après plusieurs semaines de travaux, l'accueil de la CARA affiche un nouveau visage et arbore les couleurs de son logo.

02 - 06 JANVIER 2011
CARA
Tout le personnel de la CARA et quelques élus sont réunis autour du Président, Jean-Pierre Tallieu, pour la nouvelle année.

03 - 18 JANVIER 2011
CARA
Le Président de la CARA, Jean-Pierre Tallieu, a présenté ses vœux à l'espace multi-loisirs des Mathes devant plus de 150 personnes.

04 - 31 JANVIER 2011
ROYAN
Le Groupe Théâtre de Royan a donné trois représentations de la pièce «Potiche» à la salle de spectacle de Royan.

05 - 04 FÉVRIER 2011
VAUX-SUR-MER
Marcel Azzola en concert à l'occasion du festival Jazz'in Vaux. De belles reprises de quelques classiques du jazz et un public conquis.

06 - 04 FÉVRIER 2011
SAUJON
Le concert des professeurs de l'école de musique de Saujon a permis de récolter des fonds reversés à la communauté d'Emmaüs.

07

08

10

09

07 - 10 FÉVRIER 2011
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
Un grand moment de théâtre avec «Ultime dialogue» interprété par Michel Chalmeau et Michel Le Royer au relais de la Côte de Beauté.

08 - 13 FÉVRIER 2011
LA TREMBLADE / RONCE-LES-BAINS
Le Trail de la Côte Sauvage a réuni de nombreux sportifs qui ont parcouru entre 18 et 28 km.

09 - 7 MARS 2011
CARA
Conférence de presse de lancement du dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises (le CORDEE TPE) en présence de Jean-Pierre Tallieu, Régine Joly et des deux premiers lauréats.

10 - 8 MARS 2011
CARA
La CARA a organisé, en collaboration avec Sup'de Co La Rochelle, la Maison de l'Emploi et le Centre des Jeunes Dirigeants, une conférence autour de la «Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations».

ACTUALITÉS DES SERVICES

Opération Containers

Dans le cadre de l'Opération Containers mise en place par l'Agglomération Royan Atlantique, la Commune de Saint-Augustin accueillera, du 23 mai au 19 juin 2011, Stéphane Rozand, créateur sur métal.
A travers ce dispositif de résidence artistique insolite, l'Agglomération souhaite favoriser les liens entre les artistes contemporains et les habitants, créer l'évènement et la surprise tout en impliquant les acteurs locaux comme sources, vecteurs ou témoins de la création.
Ainsi, pendant quatre semaines consécutives, sept containers de transport maritime seront installés sur l'aire de l'Yeuse, où chacun pourra s'inviter à suivre le cheminement de l'artiste dans sa création. Des ateliers en liaison avec le thème et la discipline artistique engagée par l'artiste seront proposés aux adultes, mais également aux écoles. C'est le cas de la classe «Théâtre» du Collège de La Tremblade qui prépare un spectacle écrit pour l'occasion et dont la présentation se déroulera les 18 et 19 juin, en relation avec la sculpture spectaculaire de Stéphane Rozand.
Les week-ends seront ponctués de manifestations, rencontres, spectacles…
Une escale artistique à ne pas manquer !
Avis aux amateurs de soudure, ferronnerie et bricoleurs de tous horizons : tenez-vous prêts !

Le Guide du Certificat d'Urbanisme est arrivé !

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) vient d'éditer le Guide du Certificat d'Urbanisme. Ce document ludique et didactique vous permet d'aborder vos démarches plus sereinement grâce à un éclairage sur différents aspects du certificat d'urbanisme. Qu'est-ce que le Certificat d'Urbanisme ? Qui peut le demander ? Est-il obligatoire ? Qui le délivre ? Retrouvez toutes les réponses à ces questions dans ce document. Le Guide du Certificat d'Urbanisme est à votre disposition à l'accueil de la CARA.

Pour plus d'informations, contactez le Service Habitat, Aménagement et Urbanisme au 05 46 22 19 20.

Patrick Bonneau, votre nouvel énergéticien EIE (Espace Info Energie)

Depuis mai 2009, la CARA, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional Poitou-Charentes, met à la disposition des usagers, un espace d'information et de conseil, de proximité, sur l'économie d'énergie et les énergies renouvelables, à l'attention des particuliers et des communes : «l'Espace Info Énergie».

L'Espace Info Energie est un lieu où un technicien vous informe et vous conseille sur toutes les questions que vous vous posez sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables ou encore sur le changement climatique : Quels sont les gestes simples à effectuer pour économiser l'énergie ? Quel type d'équipement dois-je privilégier ? Comment puis-je optimiser les performances thermiques de mon logement ? Quelles sont les aides financières dont je peux bénéficier ?

Depuis le mois de janvier, Patrick Bonneau est le nouvel énergéticien.
Il propose un accueil public, à l'Agglomération Royan Atlantique :
le mercredi, sans rendez-vous,
9h/12h30 - 14h00/17h30
Les autres jours, sur rendez-vous
(Tél. : 05 46 22 19 20).

"Le bilan des actions de la CARA"

Nous sommes arrivés à la moitié du mandat. Les pages de ce bilan dressent l'état des principaux engagements que les élus communautaires et moi-même avions pris en 2008. De nombreuses actions sont déjà réalisées ou sont en cours de réalisation et reflètent le dynamisme de notre intercommunalité. Notre mission au service des habitants de la CARA se poursuit, c'est pourquoi ce document rappelle aussi nos objectifs pour les trois prochaines années. Ce bilan est celui d'une équipe, et je remercie les élus qui s'impliquent à mes côtés dans l'action communautaire. Je remercie également l'ensemble du personnel de la CARA qui, par leur travail quotidien, rendent possible le service aux habitants.

Sans chercher à être en quoi que ce soit exhaustif, je peux dire déjà, que depuis mon arrivée à la présidence de la CARA en 2006, j'ai eu à cœur de mettre en œuvre l'ensemble du champ des compétences déléguées à l'EPCI, et ce, avec la vision humaniste et sociale qui m'est propre. Grâce au travail commun des élus et des agents de la CARA, deux importants services au public ont vu le jour : les transports urbains et le grand chantier de la politique de la ville, regroupant l'enfance et la jeunesse, l'insertion sociale et l'accès à l'emploi. Le délicat dossier du logement progresse avec succès même si nous sommes encore loin de pouvoir répondre à tous les besoins.

Je ne pense pas que l'administration d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI relève d'un modèle idéal mais qu'au contraire nous devons permettre à nos institutions d'évoluer selon des modes appropriés à leurs valeurs ou à leur histoire. Je crois aussi que la réflexion s'épanouit dans l'action et qu'il ne suffit pas d'émettre des critiques : il n'y a pas de citoyenneté, ni d'engagement politique sans prise de responsabilités.

Comme toute institution vivante, notre EPCI rencontre beaucoup d'incompréhension, voire d'opposition. Nous en sommes, sans doute, en partie responsables. On nous reproche souvent de ne pas communiquer suffisamment, de ne pas faire ce que font d'autres collectivités, proposant des rendez-vous lointains et dépensant finalement des sommes considérables pour offrir beaucoup plus de rêve que d'action ! Cela, nous ne le faisons pas j'en conviens. Nous ne le faisons pas parce que nous ne sommes pas des marchands d'illusion ou d'utopie, nous sommes un établissement public de proximité, bien géré, réaliste, tourné vers l'usager du service public, et capable, nous en avons fait la preuve dans ces années de crise, de faire face aux difficultés. J'espère de tout cœur que c'est le chemin que nous continuerons à suivre, même si je suis convaincu que nous devons aussi améliorer notre niveau d'information et d'échanges.

Aquel moment situer le débat dans l'histoire d'un projet ? Bien des éléments entrent en ligne de compte. Il faut que le projet soit suffisamment avancé pour que le public puisse s'en saisir, il ne faut pas qu'il soit trop avancé parce qu'une situation irréversible serait créée.

J'ai voulu souder l'EPCI à partir «des bases de la pyramide», en prenant en considération les besoins vitaux des communes membres économiquement les plus fragiles. Par exemple, nous disposons d'un service d'aide aux communes, et j'ai en permanence à l'esprit, la nécessité de travailler chaque action au sein d'un projet global de territoire, d'une logique de bassin de vie et d'activités. Les trois années passées ont été des années utiles : davantage de résultats tout en améliorant les finances publiques.

Pas de services pléthoriques au sein de l'Agglomération Royan Atlantique, les recrutements des dernières années ont été rendus nécessaires par la mise en œuvre de notre projet d'aménagement et de développement du territoire auquel il fallait adjoindre **une politique d'action foncière à envisager sur le long terme**. Comment acquérir et construire lorsque le prix du foncier flambe et que les terrains manquent ? Comment concilier les besoins d'urbanisation (habitat, services, équipements publics) et les préoccupations environnementales ? Le SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) a déjà fixé les orientations générales des politiques d'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, des activités économiques et des équipements publics à l'échelle de l'intercommunalité.

Nous avions également cumulé un retard considérable dans la mise en œuvre de nos politiques sociales, ce que l'on désigne dans le «jargon» administratif par «politique de la ville». Elle concerne trois grands domaines d'intervention qui touchent au plus près les habitants : **l'enfance et la jeunesse, l'insertion et l'emploi, la prévention de la délinquance**. Aujourd'hui, ce sont : des Relais Accueil Petite Enfance répartis sur le territoire ; quatre nouvelles crèches ouvertes en deux ans ; un soutien contractuel aux trois centres sociaux du territoire, mais aussi la Mission Locale et la Maison de l'Emploi à propos desquelles un dispositif local d'accompagnement a été mis en place dans la perspective d'une mutualisation d'actions et de moyens entre les deux structures. Inaugurée en mai 2009, la

Maison de l'Emploi de l'Agglomération Royan Atlantique est née de la volonté de mieux organiser et redéployer l'offre de service en matière d'emploi et d'insertion. Sa vocation est d'apporter une valeur ajoutée - «un plus» - à l'action de ses partenaires.

En 2008, l'Agglomération est devenue organisatrice de l'ensemble du transport collectif sur son territoire. Baptisé «Cara'bus», son réseau unique intégré, rompt avec la gestion précédente en regroupant les différentes offres de transport : transport scolaire, transport urbain, transport à la demande. Il s'agit de proposer à la population une offre complète qui tient compte : des besoins de déplacements réguliers ou ponctuels ; des catégories d'utilisateurs (scolaires, salariés, seniors…) ; des caractéristiques saisonnières et notamment de l'affluence estivale ; de la spécificité du territoire (zones urbaines et rurales). Pour cela, **43 lignes régulières quadrillent le territoire, complétées par un Transport à la Demande adapté aux communes non desservies par le réseau urbain.**

Autre constat, le marché de l'habitat reste tendu compte tenu d'une offre limitée et d'un contexte économique et financier difficile. De fait, les conditions d'accès au logement se dégradent, notamment pour les personnes en difficulté, à faibles ressources ou rencontrant, à un moment, un accident de parcours. Ainsi, en janvier 2009, le groupement des bailleurs de Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont signé une convention de partenariat fixant des objectifs et des moyens pour lutter contre la crise du logement, en développant une offre locative accessible et mieux répartie. Sur un littoral confronté aux difficultés des zones touristiques, cette contractualisation vise à pallier la carence en logements sociaux : le parc atteint seulement 3,5% du nombre total de résidences principales et l'on dénombre 750 demandes sur l'agglomération ! **Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a fixé le logement social parmi ses priorités, avec un objectif de production de 375 logements d'ici 2012**. En 2011, nous inaugurerons un dispositif complémentaire, un Programme d'Intérêt Général (PIG) destiné à la réhabilitation de l'habitat privé.

L'économie, ce sont les entreprises, vaste champ de l'initiative privée que nous pouvons accompagner, mais c'est surtout, pour un territoire comme le nôtre, le tourisme. Le tourisme est notre première activité économique en Charente-Maritime et plus encore dans l'agglomération royannaise, mais nous avons aussi conscience **des risques de la mono activité et de l'importance qu'il y a aujourd'hui pour les collectivités territoriales à être partenaires, à part entière, du développement économique sous toutes ses formes**. Nous vivons dans un territoire à **forte dominante d'économie résidentielle** : 39 % de nos bases proviennent des dépenses touristiques, 26 % des revenus de retraites ! Ce type d'économie a néanmoins le mérite d'attirer aussi des actifs, développant des activités largement protégées de la concurrence internationale, des emplois tournés vers la demande locale et largement ouverts aux actifs moins qualifiés. Il nous reste à «monter en gamme» pour ne pas conduire inexorablement à la progression d'une société locale binaire.

Notre intercommunalité a franchi bien des étapes en quarante ans, je souhaite qu'elle poursuive ses actions en y mettant toutes les formes nécessaires à sa bonne gestion et surtout, en pleine harmonie avec ceux qui nous entourent.

Interview

Développement économique, Équilibre social de l'habitat, Aménagement de l'espace communautaire, Politique de la ville, Mobilité et transports… Quelles sont les actions, les projets entrepris par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) dans ces domaines depuis 2007 ? Quelles seront les évolutions futures ? Entretiens avec cinq Vice-présidents de la CARA…

Soutenir les entreprises

Pascal FERCHAUD,
Vice-président en charge du développement économique à la CARA

« Le développement économique est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Elle s'exerce à tous les niveaux grâce à la mise en œuvre, depuis 2008, de moyens exponentiels. En interne tout d'abord, le Président Jean-Pierre Tallieu a souhaité restructurer les services. Une direction a été créée. Trois services travaillent désormais sous l'égide du Pôle Prospective, Action économique et Développement local : développement agricole, ostréicole et ruralité, développement commerce, artisanat & industrie et enfin tourisme/nautisme.

En externe, l'objectif principal de la CARA est de favoriser l'accueil et le développement des entreprises. Tel est d'ailleurs notre engagement depuis plusieurs années. A ce titre, nous nous sommes dotés de cinq zones d'activités communautaires (ZAC) en huit ans, réparties sur l'ensemble du territoire (Cozes, La Tremblade, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, Vaux-sur-Mer). Plus de 90 entreprises (commerciales ou artisanales) y sont installées. Nous mettons également des locaux à la disposition des entreprises : trois bâtiments relais destinés aux activités de production et un Hôtel d'entreprises situé à Royan. Ces structures sont un véritable tremplin pour les jeunes entreprises en création ou en développement. Plus de 40 d'entre elles ont déjà bénéficié de ces locations.

Ce succès nous engage à réfléchir à la création d'un second Hôtel d'entreprises, à la mise en place d'équipements immobiliers de types couveuses, incubateurs, pépinières d'entreprises, etc., qui sont vecteurs d'innovation et d'attractivité. Notre territoire est marqué par une économie de proximité. Il attire également une population venue y chercher une qualité de vie. La CARA doit s'appuyer sur ces potentialités en soutenant notamment les petites entreprises émergentes, en redynamisant les zones urbanisées, etc. Nous souhaitons également aménager de nouveaux parcs d'activités avec des thématiques fortes liées au développement durable.

Les aides financières aux entreprises vont également se poursuivre par l'intermédiaire du dispositif CORDEE TPE qui consiste en une aide à l'investissement versée aux Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés) et disposant d'un chiffre d'affaires inférieur à 900 000 €. Elle est accordée par la CARA, la Région Poitou-Charentes et l'Etat. Les objectifs sont multiples : favoriser les créations d'emploi, revitaliser les communes rurales et encourager le respect du développement durable, les activités non saisonnières».

Interview

Développer le transport en commun sur le territoire

Claude BAUDIN,
Vice-président en charge de la Mobilité et des Transports à la CARA

«Après deux années de mise en service, nous avons procédé aux premières constatations quant au fonctionnement du réseau de transport en commun "Cara'Bus" et préconisé un certain nombre de modifications. Aujourd'hui, près de 300 arrêts sont répertoriés sur le territoire. Nous avons décidé de sécuriser certains d'entre eux. Nous travaillons également sur l'accessibilité du réseau aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite (voir à ce sujet notre article en pages 8 et 9). De nombreux petits aménagements indispensables sont à venir. De manière générale, le réseau Cara'Bus connait une évolution positive : + 30 % de fréquentation en un an. De nouvelles lignes devraient voir le jour afin de desservir les points névralgiques du territoire à l'instar du centre commercial Val Lumière à Vaux-sur-Mer. Nous menons également une réflexion autour de la mise en place d'une gare intermodale qui fera le lien entre les différents modes de transport (train, vélo, bus, voiture…). Objectif : réduire l'usage de la voiture en centre-ville, permettre le stationnement sur de grands parkings extérieurs comme cela est d'usage dans d'autres villes telles que La Rochelle ou Poitiers».

Agir en faveur du logement social

Danielle CROCHET,
Vice-présidente en charge de l'équilibre social de l'habitat à la CARA

«Le territoire de la CARA souffre d'une réelle carence en logements aidés. Mais, depuis 2007, la CARA a produit beaucoup d'efforts et consacré un budget conséquent à cette problématique (voir à ce sujet notre article en pages 10 et 11). D'autres dispositifs, tels que le Pass'Foncier (abandonné aujourd'hui par l'Etat), ont favorisé l'accession à la propriété d'une partie de la population. La CARA a été une des premières collectivités à mettre en œuvre ces outils. En deux ans, nous avons permis à 36 foyers de devenir propriétaires.
Je rappelle également qu'en 2008 la CARA a adopté son Programme Local de l'Habitat qui définit, à l'échelle du territoire, les actions et la stratégie à mener en matière de logement et plus largement en matière d'urbanisme. Actuellement, les communes continuent d'établir indépendamment de l'Agglomération leur propre Plan Local de l'Urbanisme (PLU), un document de planification urbaine élaboré à l'échelle communale. Une territorialisation de ce dernier me semble pertinente car elle permettrait de concentrer les moyens financiers là où les besoins sont les plus importants. C'est aussi l'occasion d'adopter une vision plus globale du foncier et d'inviter les communes de moins de 5 000 habitants (actuellement non soumises à cette obligation) à construire des logements sociaux».

Interview

Définir les aménagements de demain

Jean-Paul CORDONNIER,
Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace communautaire à la CARA

«Par aménagement de l'espace communautaire, il faut entendre la mise en œuvre d'orientations fondamentales en matière d'organisation du territoire et de mesures assurant l'équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Or, le SCoT ou Schéma de Cohérence Territoriale, instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, fixe des objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de déplacement à l'échelle d'un territoire. La CARA a approuvé son SCoT le 25 septembre 2007 et l'a mis en révision le jour même, car il fallait y ajouter un schéma de mise en valeur de la mer. Une réflexion sur le futur cahier des charges est en cours, afin de consulter à nouveau des bureaux d'études et d'envisager la révision du SCoT, en y intégrant un volet environnemental, paysager, maritime, agricole et en favorisant le développement de l'aire urbaine. La procédure de révision se fera en trois temps : réalisation d'un état des lieux sous forme de diagnostic, suivi d'un projet d'aménagement et de développement durable et enfin élaboration d'un document d'orientation générale.

Le SCoT est véritablement un document structurant qui a des répercutions dans de nombreux domaines, et qui fédère autour de lui certains projets majeurs (parc naturel marin, plan climat, etc.). Il sert aussi de référence dans bien des domaines. La CARA veille ainsi à l'adéquation des Plans Locaux d'Urbanisme et des cartes communales avec le SCoT, qui a défini trois zones distinctes (urbaine, ostréicole et boisée, rurale et viticole). Pour chacune d'entre elles, les problématiques sont différentes. Par exemple, la zone urbaine est saturée. Il faut par conséquent empêcher une urbanisation de masse tout en évitant l'étalement urbain. Nous vérifions donc, qu'à l'échelle communale, les décisions en matière d'urbanisme soient cohérentes avec l'évolution de la population, l'étalement urbain ou bien encore avec les orientations liées aux déplacements, aux logements, à l'environnement, etc.

Le SCoT est aussi le document «clef de voûte» en matière d'équipements commerciaux. Le service Habitat, aménagement et urbanisme de la CARA vise, à ce titre, les dossiers d'implantation commerciale. L'orientation économique du projet est étudiée par les services de l'Agglomération mais aussi par ceux de la commune concernée, par les représentants des chambres consulaires, par des professionnels et experts du développement durable qui forment une assemblée consultative. Celle-ci donne également un avis sur plusieurs aspects du projet présenté par l'entreprise : accessibilité, environnement, sécurité, etc. S'en suit un vote au sein de l'assemblée. Le professionnel a la possibilité de former un recours devant la Commission nationale de l'aménagement commercial et de présenter un nouveau dossier. A terme, cette procédure disparaitra conformément à la loi relative à l'urbanisme commercial. Bientôt, les intercommunalités telles que la CARA seront seules à se prononcer sur un dossier. Elles encadreront le développement commercial et définiront les orientations en matière d'urbanisme commercial dans leur SCoT[1]».

1/ Par le biais du Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Interview

Développer l'offre de services sur le territoire

Michel PRIOUZEAU,
Vice-président en charge de la Politique de la Ville à la CARA

«Dès son arrivée, le Président Jean-Pierre Tallieu a souhaité développer la compétence Politique de la Ville car il y avait de réels besoins, notamment sur les plus petites communes, en matière d'emploi, d'insertion et plus généralement en matière d'offre de services. Nous avons donc défini trois axes sur lesquels la CARA a concentré son action : l'enfance/la petite enfance/la jeunesse, l'insertion professionnelle et sociale et enfin l'accompagnement d'associations et de structures dédiées à l'insertion professionnelle. Ces axes de travail ont été établis à la lumière d'un diagnostic précis (le Projet Educatif Social Communautaire) qui nous a permis de déterminer les besoins du territoire, ses ressources et de cibler nos missions en fonction de quatre secteurs distincts. Ces quatre secteurs correspondent d'ailleurs à l'emplacement de nos quatre Relais Accueil Petite Enfance (APE), qui jouent un rôle majeur en matière d'accueil individuel des petits de 0 à 3 ans. Plus de 400 assistants maternels s'y rendent régulièrement pour participer avec les enfants aux animations proposées tout au long de l'année ou pour se professionnaliser.

La CARA soutient également les centres de loisirs, les crèches. A titre d'exemple, deux nouvelles structures ouvrent leurs portes sur le secteur sud. Nous travaillons aussi beaucoup avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du département. Nous intervenons finalement de manière globale sur toutes les problématiques que peuvent rencontrer les familles (logement, parentalité, enfance, etc.).
Notre objectif est de maintenir et développer l'offre de services afin que le territoire reste attractif, que les parents puissent faire garder leurs enfants, trouver du travail, etc. A ce sujet, la Maison de l'Emploi (MDE) de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique joue un rôle majeur en matière d'aide à la création d'entreprises et au rééquilibrage de l'activité économique. Pour les plus jeunes, la MDE et la Mission Locale ont restructuré le Bureau Information Jeunesse, lieu d'informations et d'accompagnement vers le premier emploi. Nous soutenons également deux associations qui favorisent l'insertion par le travail et offrent un accompagnement global aux personnes les plus fragilisées (sur des questions de logement, de santé, des problèmes de mobilité…). De manière générale, les progrès réalisés dans tous ces domaines sont énormes. Notre but est de poursuivre cette politique de solidarité souhaitée par Jean-Pierre Tallieu et de développer davantage les services à la population».

Vers de nouvelles compétences ?

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) exerce, comme toutes autres intercommunalités, des compétences obligatoires définies par la loi et déléguées par les communes. Mais elle agit également dans le cadre de compétences dites optionnelles, choisies parmi une liste, ou bien encore de compétences facultatives. De nouveaux besoins, la nécessité d'assurer le bien-être des habitants du territoire, des spécificités locales sont, par exemple, à l'origine de nouvelles prises de compétences.
Qu'en est-il de la CARA ? Est-elle en passe de se doter de nouvelles compétences ? Cara'Mag a mené l'enquête.

Contribuer au «mieux-être» des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Tel est l'objectif qui pourrait bien pousser celle-ci à la prise de nouvelles compétences. Le Président, Jean-Pierre Tallieu, à l'occasion des vœux aux élus le 18 janvier dernier, avait rappelé les difficultés d'une partie de la population. *«Aujourd'hui, l'accès à l'emploi, au logement est plus ardu pour les jeunes ; leur précarité se développe. En France, le taux de pauvreté le plus élevé concerne les 20-29 ans. Sur le territoire de la CARA, plus de 22 % des personnes sont en situation de précarité soit plus de 16 000 habitants»*. Face à ce constat alarmant, l'Agglomération Royan Atlantique a décidé de mener une réflexion sur l'action sociale.

«Nous ne disposons pas de diagnostic global dans ce domaine, et notamment sur les actions auprès des 0-18 ans», précise Michel Priouzeau, Vice-président en charge de la Politique de la ville à la CARA. *«Il est donc nécessaire d'avoir une bonne connaissance des différentes structures, des missions menées, et ce, afin de réorganiser l'action sociale sur l'ensemble du territoire»*, poursuit-il. Pour ce faire, la CARA a décidé de lancer deux audits. Le premier, en cours, porte sur l'opportunité ou non de créer des centres intercommunaux d'action sociale afin d'optimiser les politiques sociales sur le territoire. *«L'objectif est d'apporter des solutions concrètes au chômage, à la précarité et de maintenir l'offre de services»*, analyse Vincent Delmas, directeur du Pôle Politique de la Ville et de la Solidarité à la CARA.

Le second, prévu dans le courant du deuxième semestre 2011, concerne l'accueil et l'animation auprès des 0-18 ans sur le territoire. *«Il s'agit de mieux structurer, de contractualiser l'offre de services et de sécuriser les financements de fonctionnement de certaines structures»*, développe Michel Priouzeau. Reste à savoir si l'action sociale se poursuivra, en soutenant les structures du territoire, ou si l'Agglomération les gèrera elle-même, grâce à une prise de compétence. Les deux audits apporteront des éléments de réponse à cette question.

Equipements culturels et sportifs

Parallèlement à ces deux audits, la CARA lance également une étude sur les équipements sportifs et culturels. La réflexion porte sur l'offre de services aux habitants. Quels sont les équipements ? Comment soutenir et améliorer l'existant ? Quelles dépenses peuvent être engagées ? Jusqu'où la CARA doit-elle et peut-elle aller ?... *«Cette étude s'apparente à un état des lieux de l'offre de services sportifs et culturels»*, déclare Alain Cholet, directeur du Pôle Prospective, Action économique & Développement local. *«Il faudra ensuite déterminer les points à améliorer et décider dans quelle mesure la CARA soutient les structures sportives et culturelles et si elle souhaite prendre une nouvelle compétence[1] en mettant en place de nouveaux équipements structurants»*.

1/ La CARA n'a pas la compétence «sport».

VIE DES COMMUNES

Sommaire

Assainissement

P.28/29

D'importants travaux à la station d'épuration

Nautisme

P.30

La SNPR, une station de qualité

Patrimoine

P.31

Cordouan, les festivités du 400e anniversaire

Portrait

P.32

Le territoire vu du ciel - Philippe Beaufils

Assainissement

P.33/35

Le SPANC fête ses dix ans - L'eau, une ressource à préserver

Écologie urbaine & Développement durable

P.36

Conteneurs - Mode d'emploi

D'importants travaux à la station d'épuration

Construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées à Cozes[1] et réalisation d'importants travaux de désodorisation à Saint-Palais-sur-Mer. Tels sont les deux chantiers majeurs de ce début d'année sur deux des cinq stations d'épuration du territoire. Présentation par CARA'MAG' des nouveaux aménagements réalisés en ce moment même à la STEP[2] de Saint-Palais-sur-Mer.

La période est propice aux travaux d'amélioration. A quelques mois de la saison estivale, le territoire ne connait pas encore un pic d'activités. Le moment est donc bien choisi pour réaliser des aménagements conséquents à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer.
Ces dernières années, cette station a fait l'objet d'importantes évolutions. On citera pour mémoire, la mise en place d'un système de télésurveillance - supervision permettant un suivi à distance 24h/24 et un report d'alarme en cas de panne d'un moteur ou de tout autre incident. Un sérieux gage de fiabilité pour la Compagnie des Eaux de Royan qui exploite ces installations. Le renouvellement complet des groupes électrogènes destinés à prendre le relais en cas de coupure d'alimentation EDF est venu également renforcer l'autonomie de la station d'épuration et sa sécurité. Autre modification : la désinfection par ultraviolets des eaux traitées, en remplacement du système de chloration[3]. Enfin, la mise en service en juillet 2008 de la nouvelle station d'épuration des Mathes - La Palmyre est venue «délester» considérablement le flux de pollution à traiter par l'unité de Saint-Palais-sur-Mer, en été.

Détails des travaux ...

Une étude a permis de recenser les sources d'odeurs qui dépassent les limites de la station d'épuration.
A cette occasion, quatre sondes ont été positionnées en périphérie des zones d'habitations (Lafond, La Palud, maisons entre D25 et centre de secours, La Fourchauderie). Sur ces bases, une consultation d'entreprises a été lancée et des marchés de travaux ont été signés avec les lauréats de cette mise en concurrence.

A l'entrée de la station d'épuration... désodorisation des prétraitements

Les eaux usées arrivent à la station par pompage et les premiers traitements y sont réalisés : rétention des déchets les plus volumineux grâce à une grille, puis récupération des sables et des graisses. Il s'agit là de la phase des prétraitements opérés dans un local fermé dont la désodorisation va être complètement revue (capacité de traitement : 10 000 m3/h). Une désodorisation[4] va être mise en place afin d'assurer un transfert des molécules gazeuses malodorantes vers la phase liquide.

Figure 1 : Désodorisation à deux tours de lavage (acide + oxydo-basique)

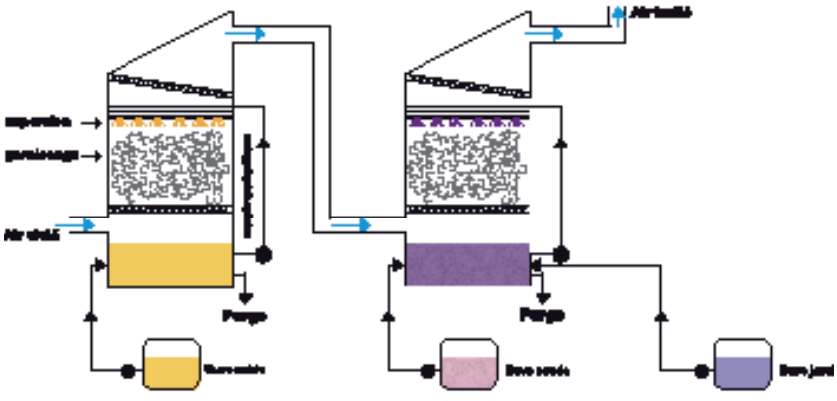

«Une triple certification»

Depuis 2005, les systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont reçu une triple certification Qualité, Sécurité et Environnement de l'AFAQ-AFNOR (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001).

Quelques chiffres clés sur les travaux de désodorisation :

Montant de l'opération : 1,9 M€ HT
Diamètre de la plus grosse canalisation : 1 200 mm
Débit d'air traité total (désodorisation) : 64 000 m3/h
Durée du chantier : 11 mois

à savoir

D'une capacité de 175 000 Equivalents Habitants (EH = unité de mesure de la pollution), la STEP de Saint-Palais-sur-Mer peut traiter 25 000 m3/jour en pointe et comprend quatre tranches de traitement :
Tranches 1 & 2 : 100 000 EH (fonctionnement toute l'année)
Tranches 3 & 4 : 75 000 EH (fonctionnement estival)
A noter qu'une partie des eaux traitées permet l'arrosage des 2 golfs de Royan et de La Palmyre.

Une journée Portes Ouvertes sera organisée au mois de juin à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. La date vous sera communiquée ultérieurement.

1/ Voir à ce sujet notre article «Une nouvelle station d'épuration à Cozes» paru dans le CARA'MAG #3 Hiver 2010. Retrouvez-le en ligne sur www.agglo-royan.fr rubrique «Coin presse/ CARA'MAG».
2/ Station d'Epuration.
3/ Désinfection.
4/ L'air vicié capté sera acheminé par des gaines en PVC pour subir un lavage chimique dans deux tours oxydo-basiques placées en série. Ainsi, les molécules gazeuses malodorantes seront retenues et l'air traité pourra être rejeté dans l'atmosphère.

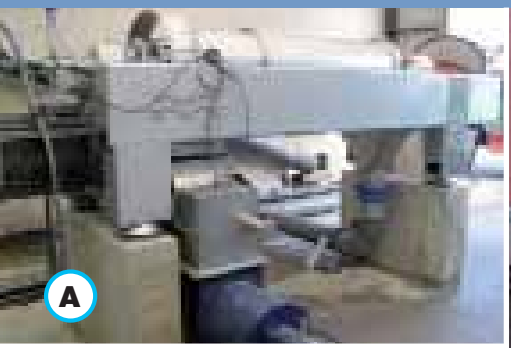

Photos A & B : une des deux centrifugeuses (en haut). Le filtre à bandes (en bas) sera supprimé.
Photo C : nouvelle désodorisation des tranches 3 & 4.

Deux nouvelles centrifugeuses dans un bâtiment adapté pour déshydrater les boues

L'épuration des eaux usées produit des boues (pollution solide) qu'il convient de déshydrater afin d'en réduire le volume (puis un apport de chaux permettra de les destiner à l'épandage agricole).
Jusqu'à présent cette opération de déshydratation mécanique était assurée par deux filtres à bandes. Ce système constituait une importante source potentielle d'odeurs, malgré l'existence d'un dispositif de désodorisation.
Il s'agit donc de faire table rase de ces équipements et d'installer deux centrifugeuses (voir photo A) qui assureront une meilleure déshydratation et ce, dans un milieu confiné (les boues ne seront plus en contact avec l'air ambiant du local comme précédemment – voir photo B). Le tout dans un nouveau bâtiment entièrement clos, insonorisé et désodorisé.

Nouvelle désodorisation à trois étages pour la déshydratation des boues

Tout le dispositif de désodorisation est entièrement repensé et reconstruit à neuf avec un premier lavage acide, suivi d'un biofiltre puis d'un lavage oxydo-basique.

Nouvelle désodorisation également pour les tranches 3 & 4 de la station

Une nouvelle désodorisation globale et complète pour l'ensemble des tranches 3 et 4 est en cours de construction (voir photo C). Elle prévoit deux laveurs (acide puis oxydo-basique) avec un débit d'air traité de 44 000 m3/h et repose sur le même principe que la désodorisation des prétraitements (cf. figure 1).

Le calendrier...

Débutés en octobre dernier, ces travaux devraient durer **onze mois** avec une interruption du chantier durant l'été pour ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration. Malgré tout, **les désodorisations - jugées prioritaires - devraient être mises en service pour l'été 2011.**

Enfin, grâce à ces travaux, réalisés sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les nuisances olfactives doivent être considérablement réduites et à l'issue de cette opération, une nouvelle campagne de contrôles sera réalisée afin d'en mesurer les effets. Soyez certains que, chacun à son niveau, restera attentif aux résultats et aux performances attendus.

Localisation des travaux en cours sur la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer

La SNPR , une station de qualité

De nombreux acteurs, dont la Station Nautique du Pays Royannais (SNPR), sont mobilisés pour accompagner le 400e anniversaire de Cordouan. Coup de projecteur sur une association dynamique, acteur majeur du tourisme et du nautisme en territoire royannais.

Les chiffres du nautisme de la CARA

- 23 000 personnes,
- 83 821 journées d'activité,
- 48 emplois équivalent temps plein dont 29 CDI et 88 CDD,
- 2,2 M€ de chiffre d'affaires.

Gérer tous les aspects du label «France Station Nautique», mettre en réseau les différents acteurs du territoire, mutualiser les personnes et les moyens techniques, valoriser et animer l'espace nautique du pays royannais… Telles sont les principales missions de la Station Nautique du Pays Royannais (SNPR) qui *«est un véritable outil de coordination et qui délivre à un prix accessible des prestations de qualité»*, explique son président, Jean-Bernard Prudencio. *«Il y a 10-15 ans, les stations nautiques cohabitaient les unes à côté des autres. Maintenant, elles travaillent ensemble»*, ajoute-t-il, heureux d'avoir pu fédérer toutes ces énergies.

Apprivoiser la mer

Seule association de ce type en France à cumuler autant de sites associés, la SNPR assure notamment le suivi pédagogique et technique de la voile scolaire qui est financièrement et administrativement gérée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Le nautisme scolaire, qui s'adresse déjà aux 1 800 élèves de CM1 et CM2 des 31 communes du territoire de la CARA, devrait s'étendre sur d'autres supports (surf, kayak, char à voile, bateau collectif), dès la rentrée de septembre 2011 aux élèves de CE2 (soit 716 élèves de plus). *«L'objectif est de sensibiliser et d'ancrer une culture maritime dès le plus jeune âge»*, explique Jean-Marc Audouin, responsable du service Tourisme à la CARA et coordinateur de la SNPR. *«Naturellement, cette nouvelle mission se déroule en collaboration directe avec l'Education nationale et les clubs nautiques»*, indique Jean-Marc Audouin.

D'une commune à l'autre

En dehors de ce volet scolaire, la SNPR s'occupe de la gestion du Pass'Nautique qui permet à tous les pratiquants, débutants ou confirmés de profiter des activités nautiques *«en toute convivialité et en toute sécurité»*. Chaque année pas moins de 23 000 personnes bénéficient des avantages de ce Pass', récompensé par le premier prix de l'innovation au Salon nautique de 1993. Il offre, moyennant quelques dizaines d'euros, la possibilité de passer de la planche Fun au surf, au catamaran, au char à voile ou encore au speed-sail d'une commune à une autre. *«Le Pass' peut être acheté à La Tremblade et être utilisé à Meschers»*, remarque Jean-Bernard Prudencio. Un nouveau «Pass» intitulé «découverte» verra le jour dès cet été. Il s'adressera à une clientèle experte en nautisme et sera vendu dans les offices de tourisme.

Enjeux majeurs

Par ailleurs, la SNPR contribue à définir, avec la CARA, le schéma de développement nautique communautaire *«dont l'objectif principal est de déterminer le potentiel mais aussi les possibilités de développement en matière de nautisme et par conséquent d'emploi»*, souligne Jean-Bernard Prudencio. Ce schéma nautique s'inscrit, dans une plus large mesure, dans toutes les actions liées au développement touristique communautaire. *«Les enjeux sont majeurs pour la CARA, ils consistent à faire du nautisme un véritable outil de développement local en l'intégrant dans la dynamique économique et culturelle du territoire»*, précise Jean-Marc Audouin. C'est dans cette perspective que la CARA et la SNPR ont initié et conduit deux événements majeurs dans le territoire : en premier lieu, la Remontée de la Seudre qui se tient traditionnellement le dernier week-end du mois d'août. La quinzième édition aura lieu les 27 et 28 août 2011. L'objectif est, cette année encore, de battre le record de participation de 2010 : 1 600 inscriptions sur les deux jours. En second lieu, la Remontée de la Gironde.
La troisième remontée de l'estuaire de la Gironde se déroulera les 9 et 10 juillet prochains à Meschers-sur-Gironde **(voir page 43).**

Contact :
STATION NAUTIQUE DU PAYS ROYANNAIS
10 rue de la Tartane - 17200 Royan
Tél. 05 46 23 47 47

Cordouan
Les festivités du 400e anniversaire

Le phare de Cordouan fête ses 400 ans.

A événement exceptionnel, mobilisation exceptionnelle. La ville de Royan, la CARA, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire (Smiddest), ainsi que plusieurs régions et départements, vont célébrer le quadricentenaire de cet ouvrage visible d'une grande partie de la façade du territoire de l'Agglomération Royan Atlantique.

«Royan Cordouan Cordoue»

Après avoir accueilli le «Belem» en 2009, Royan fête les 400 ans du phare de Cordouan, dès le printemps 2011 ! Musiques, danses, fêtes maritimes, expositions, spectacles, illuminations, rencontres sportives, tout y sera pour célébrer comme il se doit le «Roi des phares, le Phare des rois», dans le cadre du deuxième festival de l'Arc Atlantique. Et comme pour mieux incarner son attachement à l'origine du plus vieux phare du monde en activité, Royan se met à l'heure andalouse : «Cordouan / Cordoue !».

Quelques dates à retenir :

Du 15 avril au 24 septembre 2011 : Musée de Royan (vernissage le 22/04) Exposition «Cordouan, Roi des Phares».

Le 4 juin 2011 : Ville de Royan «De phare en phare, un amour d'estuaire» Comédie musicale de la Compagnie de l'Arène présentée sur le territoire.

Le 10 juillet 2011 : Port de Plaisance - Arrivée des PEN DUICK d'Eric Tabarly - Passage devant Royan vers 11h30, circuit jusqu'à Meschers-sur-Gironde, retour au port de Royan vers 14h30.
Visite du public : du 10 au 15 juillet 2011.

Le 13 juillet 2011 : Port de Plaisance - Une flotte de bateaux et les PEN DUICK accueillent le BELEM, près du phare de Cordouan.
Tour de France à la voile : «Régate des 400 ans de Cordouan».
Un trophée spécial sera remis au vainqueur de cette étape.

Du 14 juillet au 15 août 2011 : Illumination de l'Eglise Notre Dame «Quand l'église devient phare…». Spectacle son et lumière.

Pour en savoir + :
400anscordouan@mairie-royan.fr
www.ville-royan.fr / www.royan-tourisme.com

Afin de rendre hommage à ce «Versailles des mers», le Smiddest, porté par les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime, par les régions Aquitaine et Poitou-Charentes et par la Communauté Urbaine de Bordeaux, a imaginé une belle journée anniversaire le 11 juin prochain destinée à un large public et vous invite à fêter ensemble cet évènement.

400 lanternes pour Cordouan :
Tous ensemble, au même instant…
Lâchons 400 lanternes pour Cordouans !

Le programme
Le Phare en fête

17h30 – Rassemblement nautique et animations sur le banc de sable et dans les airs
19h00 – L'instant magique où le phare hisse le pavillon
19h30 – Moment de convivialité autour d'un cocktail «Cordouan» à la santé du Roi des Phares
20h30 – Embarquement immédiat et cap sur les rives où la fête continue.

400 lanternes pour Cordouan

22h00 – Sur les rives charentaises et girondines, ouverture de tous les points de retrait des lanternes célestes et rassemblement sur place en attendant le moment des lâchers
22h50 – Allumage des lanternes et compte à rebours…
23h00 – La magie des lumières ! Tous ensemble, au même instant laissons s'envoler une multitude de lumières qui s'élèveront dans le ciel de l'estuaire, tout en douceur, pour un temps empreint d'émotion et de féerie.

Pour en savoir + : www.cordouan-400ans.com

Roi des phares, phare des rois.

Situé à équidistance des côtes girondines et charentaises, le phare de Cordouan est le plus ancien des phares encore en activité. Celui qu'on surnomme le «roi des phares», «le phare des rois» ou encore «le Versailles des mers», tire son nom des négociants d'Espagne (notamment ceux de la ville de Cordoue) qui venaient charger des vins à Bordeaux. Véritable temple dédié à Henri III et Henri IV, Cordouan a été classé monument historique en même temps que la cathédrale Notre-Dame de Paris, en 1862. Il possède cinq étages. Le deuxième étage s'ouvre sur la chapelle, décorée de vitraux, de pilastres, pavée de marbre noir et blanc. Aucun autre phare au monde n'en possède.

«Le territoire vu du ciel»

Arrivé en 2001 sur le territoire, c'est à l'aérodrome Royan-Médis que Philippe Beaufils a posé ses ailes. Ce pilote d'hélicoptère professionnel emmène tout au long de l'année de nombreux passagers curieux de découvrir notre territoire et ses paysages vus du ciel. Embarquement immédiat à bord des «fauteuils volants» de PB Hélicoptères.

Philippe Beaufils est pilote professionnel depuis 1992. D'abord électricien et électronicien à Bordeaux, il décide de tout arrêter. *«Je suis parti vivre à Madagascar avant de revenir en France. Plus précisément sur le territoire royannais où je passais régulièrement mes vacances»*. Un changement de cap dans sa vie qui lui donne l'envie de faire du ciel son nouveau lieu de travail. *«J'ai créé mon entreprise PB Hélicoptères en 2001»* poursuit-t-il. A son arrivée sur le territoire, Philippe Beaufils s'installe tout d'abord entre Meschers-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde puis, au Château de Didonne. *«Je décollais d'un champ à cette époque»*. Finalement, l'aérodrome de Royan-Médis lui ouvre ses portes. Il y construit un hangar pour y abriter ses cinq hélicoptères. *«Je possède un HUGUES 300, un petit hélicoptère très maniable souvent utilisé pour l'agriculture, et deux BELL 47, des appareils qui peuvent accueillir deux passagers. De véritables Jeep de l'air !»*. Deux machines, plus imposantes, viennent compléter sa collection : un BELL 206 et un BELL 206 Long Ranger qui peuvent recevoir respectivement cinq et sept passagers. *«Ce sont les Rolls-Royce du ciel»*, compare-t-il.

«L'impression d'être suspendu à un fil»

Alors, lorsqu'on lui demande pourquoi l'hélicoptère et non pas l'avion, la réponse de Philippe Beaufils apparaît comme une évidence. *«C'est une question de sensations. A bord d'un de mes appareils, j'ai l'impression d'être suspendu à un fil, comme dans un fauteuil volant. L'hélicoptère offre une visibilité incomparable. Il vole moins vite et moins haut qu'un avion, ce qui permet d'apprécier davantage les paysages»*. Les paysages ? Ce sont ceux des 31 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. *«Je propose des circuits touristiques, des cours de pilotage, des baptêmes, des vols d'initiation en hélicoptère sur tout le territoire»*. Le phare de Cordouan, les marais salants de la Seudre, les plages de la Côte Sauvage et de la Côte de Beauté, les grottes de Meschers-sur-Gironde, le port de Royan, etc., Philippe Beaufils nous assure que, du ciel, la beauté des paysages se révèle. *«Les couleurs changent au gré des marées et du temps. La plage de Saint-Georges-de-Didonne, par exemple, paraît immense ! Les clients sont surpris et moi aussi malgré mes nombreuses heures de vol»*. L'été, il déménage certains week-ends avec quelques-uns de ses appareils à Fouras. Il y propose des circuits autour de la presqu'île, de l'île d'Aix ou bien encore du célèbre Fort Boyard. *«Cette année, je vais également diversifier mon activité en proposant un service de transport afin de conduire les passagers d'un point A vers un point B»*. Qui sait, certains auront peut-être bientôt l'occasion de voyager en hélicoptère aux quatre coins de la France… depuis Royan !

à savoir

Philippe Beaufils, qui a eu l'occasion de voler pour des émissions TV de renom, propose un service «photo-vidéo» pour tous les vidéastes et photographes amateurs ou professionnels qui souhaitent réaliser des prises de vue depuis le ciel.

Plus de renseignements :

PB Hélicoptères
Philippe Beaufils
Aérodrome Royan-Médis

Tél. 06 10 75 15 41
www.pbhelicopteres.com

«Le SPANC fête ses dix ans »

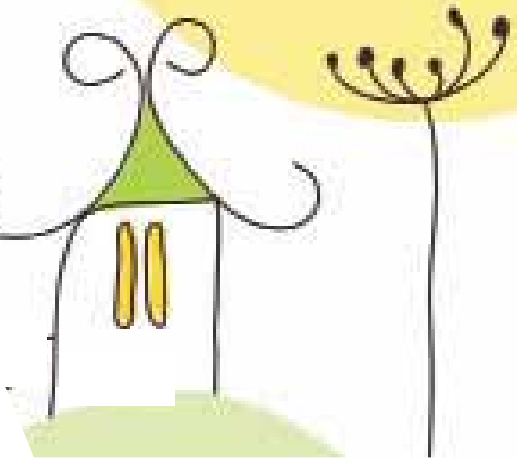

Cette année, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) fête les dix ans du SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Dix ans d'actions quotidiennes dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif, pour contribuer à la préservation de la qualité de nos ressources en eau, nécessaire aux activités du territoire (conchyliculture, baignade, loisirs, etc.). Le Service Public d'Assainissement Non Collectif fait partie intégrante de la politique générale et volontariste de la CARA en matière de protection de l'environnement. Ces quelques lignes vont vous permettre de faire connaissance avec ce service qui vérifie, chaque année, près de 5 000 installations.

Qu'est-ce que l'Assainissement Non Collectif «ANC» ?

Par Assainissement Non Collectif, on désigne toute installation d'assainissement effectuant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement. Les installations d'ANC doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles ou souterraines et ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à l'environnement ou à la sécurité des personnes.

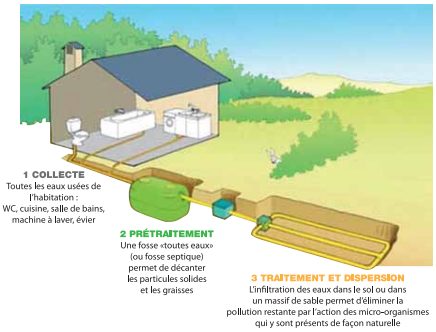

L'ANC en chiffres

5 000 installations **d'Assainissement Non Collectif** sont présentes sur les 31 communes de la CARA

Plus de 800 nouvelles installations ont été créées et contrôlées en 10 ans

Près de **3 000 dispositifs ont été vérifiés**

Le SPANC est composé de **4 agents** (3 techniciens et 1 assistante)

Qu'est-ce que le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif «SPANC» a été institué par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui imposait sa création avant le 31 décembre 2005. La CARA, soucieuse de préserver ses ressources en eau, a anticipé cette échéance en créant son SPANC dès le mois de janvier 2001.
Ce service est géré financièrement comme un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, et ses ressources proviennent essentiellement des redevances dues par les usagers bénéficiant du service.

Il a pour mission :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, avant remblaiement, pour les installations d'ANC neuves ou réhabilitées ;
- la vérification périodique du bon fonctionnement des installations d'ANC existantes ;
- l'information des usagers, des élus…

Le diagnostic doit dater de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente. En cas de non conformité, l'acquéreur devra faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'achat.

Retrouvez plus d'informations et tous les formulaires sur l'ANC sur notre site :

www.agglo-royan.fr rubrique vie pratique/eau/assainissement non collectif.

Les obligations des usagers ?

Les propriétaires d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (« tout à l'égout ») sont tenus de s'équiper d'une installation d'Assainissement Non Collectif conforme à la réglementation en vigueur au moment des travaux. Ils doivent également maintenir leur installation d'ANC en bon état de fonctionnement, en effectuant l'entretien des ouvrages aussi souvent que nécessaire et en faisant réaliser les vidanges périodiques par une entreprise spécialisée.
La création ou la réhabilitation d'un ANC est subordonnée à l'accord du SPANC.

Vous allez mettre en place une nouvelle installation, que faire ?

Vous devez compléter un dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel « DIDAI » et le transmettre au SPANC qui vérifiera le respect de la réglementation et vous apportera tous les conseils utiles lors d'une rencontre sur le terrain.
Un avis sera établi et après validation par le Maire, vous recevrez une copie du DIDAI et de l'avis. Si l'avis est favorable, vous serez alors autorisé à débuter les travaux. Ensuite, un contrôle d'exécution des ouvrages sera réalisé avant remblaiement.

Vous vendez votre maison, vos obligations ?

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, les diagnostics techniques à fournir par le vendeur lors de la promesse de vente ou à défaut à la signature de l'acte, doivent inclure le rapport par le SPANC établi à l'issue de la vérification de bon fonctionnement de l'installation d'ANC.

En cas de vente de votre habitation, vous devez donc transmettre au SPANC le formulaire «Vente d'un immeuble à usage d'habitation – Demande de diagnostic de bon fonctionnement du dispositif d'Assainissement Non Collectif».

exposition

En avril, vous pouvez venir voir l'exposition

«2001 – 2011, 10 ans d'actions du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour protéger l'eau»

dans le hall d'accueil de la CARA :
107 avenue de Rochefort, 17201 Royan Cedex.

L'eau, une ressource à préserver !

Instituée par l'Organisation des Nations Unies, la Journée Mondiale de l'Eau se célèbre chaque année dans de nombreux pays autour d'une thématique et d'un objectif identique : prendre conscience de la fragilité et des menaces pesant sur cette ressource naturelle essentielle à la vie.

Visitez le site officiel de la Journée Mondiale de l'Eau :
http://www.unwater.org/worldwaterday/index_fr.html

Historique de la Journée Mondiale de l'Eau

Le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (A/RES/47/193) **instaurant le 22 mars de chaque année, "Journée Mondiale de l'Eau"**, à compter de l'année 1993, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), exprimées dans le Chapitre 18 (Ressources en eau douce) d'Action 21[1].
Les États sont invités à organiser la Journée Mondiale de l'Eau, selon le contexte national, en concrétisant des actions telles que la sensibilisation du public par des publications, des diffusions de documentaires, l'organisation de conférences, de tables rondes, de séminaires et d'expositions liés à la conservation et au développement des ressources en eau et à la mise en œuvre des recommandations d'Action 21.

La Journée Mondiale de l'Eau 2011 : «L'eau pour les villes : répondre au défi urbain»

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la majorité de la population vit dans les villes (3,3 milliards d'êtres humains) et l'étalement urbain s'accentue. Les bidonvilles, toujours en extension, représentent 38% de cette croissance, tandis que l'augmentation de la population urbaine prend de vitesse le développement des infrastructures.
L'objectif de la Journée Mondiale de l'Eau 2011 est de braquer l'attention internationale sur les impacts de cette croissance urbaine rapide, de l'industrialisation et des incertitudes liées au changement climatique, aux conflits et aux catastrophes naturelles, sur les réseaux d'eau urbains.
Cette année, le thème retenu, «L'eau pour les villes : répondre au défi urbain», a pour but de mobiliser et d'encourager les gouvernements, les organisations, les communautés et les individus à s'engager activement pour relever le défi de la gestion urbaine de l'eau.

1/ Action 21 : plan d'actions pour le développement durable défini lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

La CARA et l'Assainissement Collectif

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) se mobilise au quotidien pour relever le défi de la gestion urbaine de l'eau grâce notamment à son service assainissement. Ce dernier s'occupe, entre autres, de collecter et de dépolluer les eaux usées de 93 % des habitations du territoire raccordées au réseau public d'assainissement. Pour faire face aux évolutions réglementaires, à la fragilité et à l'importance de nos milieux naturels (zones de baignade, zones ostréicoles, marais, etc.) et à l'accroissement saisonnier de la population, la CARA a mis en place des installations de traitement plus efficaces que la moyenne nationale. De nouveaux équipements ont été créés (exemple : station d'épuration des Mathes-La Palmyre mise en service en juillet 2008) et certains d'entre eux modernisés (station de Cozes, station de Saint-Palais-sur-Mer avec la désinfection par Ultra-Violet, désodorisation…).

De nombreux dépliants présentant le service, les ouvrages, le fonctionnement de l'assainissement, etc., sont à votre disposition dans les locaux de l'Agglomération Royan Atlantique.
N'hésitez pas à venir les chercher.

L'eau… c'est la vie
Préservons-la !

Conteneurs Mode d'emploi

Présentation à la collecte

Les conteneurs doivent être présentés sur le trottoir, la veille de la collecte, couvercle fermé. Ils doivent être rentrés, une fois la collecte effectuée.

Entretien du conteneur

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, propriétaire des conteneurs, en assure l'entretien : couvercle, roues et/ou cuve cassés, sont remplacés, sur demande, au n° suivant 05 46 39 64 64. Un agent du pôle Écologie Urbaine & Développement Durable se déplace sur rendez-vous, afin d'effectuer les réparations nécessaires.
Il revient aux utilisateurs/usagers d'assurer l'entretien courant (nettoyage) des conteneurs mis à leur disposition.

à savoir

Le pôle Écologie Urbaine et Développement Durable de la CARA est à votre écoute pour toutes questions concernant les déchets en général : collecte, conteneurs, colonnes à verre, déchetteries. Composez le 05.46.39.64.64, des hôtesses vous renseigneront, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. L'accueil téléphonique est fermé le jeudi matin.
Vous pouvez aussi consulter le site Internet de la CARA : www.agglo-royan.fr rubrique Vie pratique – déchets ou envoyer un mail à l'adresse suivante : service-dechets@agglo-royan.fr

Rappel

Les bacs jaunes et verts sont affectés à une adresse et non à une personne. Ce qui suppose que les locataires ou propriétaires de l'habitation laissent les conteneurs (vert et jaune) sur place quand ils déménagent.
Votre habitation n'est pas encore équipée ? il suffit de contacter votre mairie ou le pôle Écologie Urbaine & Développement Durable au 05 46 39 64 64.
En cas de vol des bacs, pensez à effectuer une déclaration auprès du commissariat de police ou du poste de gendarmerie le plus proche de votre domicile.

Poubelle jaune

La poubelle jaune est destinée à accueillir les bouteilles et flacons en plastique (bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de soupe, d'huile, les flacons de produits ménagers et d'hygiène, les cubitainers,...), les canettes, les boîtes métalliques, les suremballages en carton, les cartonnettes, ainsi que les papiers, les journaux et magazines. Tous ces produits, destinés au recyclage, sont à déposer en vrac.
En revanche, les sacs en plastique, les gobelets, les pots des produits laitiers et les suremballages en plastique ne doivent pas s'y trouver. De même, n'y mettez pas les barquettes polystyrène, les cartons souillés (pizza), les conserves mal vidées ou bien encore, les papiers broyés, froissés ou déchirés.

Poubelle verte

Si vous avez un doute, jetez vos déchets avec les ordures ménagères, dans la poubelle verte. Cette dernière accueille tous les déchets non recyclables : pots de yaourts, vaisselle, poussière, bouchons en liège, sacs en plastique, gobelets, suremballages en plastique, barquettes polystyrène, cartons souillés, conserves mal vidées, papiers broyés, froissés, déchirés,… Veillez à déposer dans le bac vert des sacs fermés qui éviteront ainsi de le souiller.
Attention, la poubelle verte ne doit pas contenir de produits dangereux (batterie, accumulateur, pile, néon,…), ni de déchets électriques et électroniques comme console de jeux, téléphone portable, grille-pain, sèche-cheveux,… Ces déchets font l'objet d'un recyclage particulier et doivent être portés dans la déchetterie la plus proche de votre domicile.

ÉCONOMIE & TERRITOIRE

Sommaire

Action économique

P.38/39

Une aide aux très petites entreprises

Écologie urbaine & Développement durable

P.40/41

La CARA élabore son Plan Climat-Énergie Territoral

Services techniques

P.41

Un service bâtiment renforcé

Finances

P.42

La CARA dans vos communes

Réforme territoriale

P.43/44

Ce qui va changer pour les intercommunalités

Une aide aux très petites entreprises

Depuis le début de l'année, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, aux côtés de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes, finance un dispositif d'aides aux entreprises intitulé CORDEE TPE[1]. Objectifs : favoriser le maintien et le développement des services marchands de proximité sur le territoire, consolider les petites entreprises et permettre la prise en compte par celles-ci du développement durable. Présentation en cinq points des conditions et des modalités d'attribution.

1.Quelles entreprises sont concernées ?

Peuvent bénéficier du dispositif CORDEE TPE, les entreprises :

- Situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers ;
- En phase de création, développement ou de reprise, transmission ;
- De moins de 10 salariés (commerce, artisanat, services) réalisant un chiffre d'affaires de moins de 900 000 € hors taxes ;
- En règle au regard des obligations fiscales et sociales (attestation sur l'honneur de la situation régulière) ;
- Pour lesquelles le chef d'entreprise, conjoints collaborateurs ou salariés s'engagent à suivre une action collective et/ou une formation.

2.Quels sont les projets éligibles ?

Sont prioritaires les activités liées :

- A la transmission / reprise ;
- A la revitalisation des communes rurales ;
- Au respect du développement durable ;
- A l'innovation ;
- A la création d'emplois ;
- Au service de proximité à la population tels que les petites épiceries, les multiservices.

Un projet sera jugé recevable et étudié uniquement si l'entreprise présente un programme de développement impliquant des investissements à caractère économique.

Pour obtenir la liste de ces investissements, rendez-vous sur :
www.agglo-royan.fr, rubrique Entreprendre/Créateur, repreneur ou développeur : comment se financer ?

3.Quel est le montant de l'aide ?

La subvention accordée est comprise entre 20 et 30 % du montant d'investissements compris entre 5 000 € et 25 000 € HT.
Elle est plafonnée à 7 500 €.
L'aide est calculée en fonction de l'intérêt global du projet et notamment de son adéquation avec certains critères environnementaux, sociaux, économiques, d'emploi et de formation.
Le taux de base (20 %) est modulable en fonction de deux bonifications (voir encadré en page 35).

4.Quels sont les investissements et les activités exclus ?

Certains investissements sont exclus. De même, certaines activités exercées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ne donnent pas droit aux subventions accordées dans le cadre du dispositif CORDEE TPE.

Pour en savoir + :
www.agglo-royan.fr, rubrique Entreprendre/Créateur, repreneur ou développeur : comment se financer ?

à savoir

Les activités urbaines sont prioritaires par rapport à celles implantées sur les nouveaux parcs d'activités économiques d'une même commune. Objectif : développer les entreprises de proximité pour offrir une qualité de vie et des services indispensables à la population locale.

1/ CORDEE TPE : Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie pour les Très Petites Entreprises.

5.Vous souhaitez remplir un dossier

- Téléchargez le dossier sur :
www.agglo-royan.fr depuis notre page d'accueil ou rubrique «vie pratique/ entreprendre/ créateur, repreneur ou développeur : comment se financer ?»

- Faites-vous aider par la Communauté d'Agglomération pour remplir votre dossier :
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Relations aux entreprises - Pôle Prospective, Action Économique & Développement Local
Contact : Annick MARTIN - 05 46 22 19 82 – a.martin@agglo-royan.fr

- Votre dossier est ensuite instruit par la CARA et ses partenaires (Chambres consulaires, Chambre de Commerce et d'Industrie-Royan, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17, Espace gestion Royan, l'Atelier de la Création, la Couveuse d'Entreprises) ;

- Vous êtes auditionné par les membres du jury du Comité de sélection ;

- Si votre dossier est accepté, vous recevez une notification de cette décision ainsi que le versement de l'aide accordée.

En savoir plus sur CORDEE TPE :
www.agglo-royan.fr rubrique Vie pratique/ Entreprendre/ Créateur, repreneur ou développeur : comment se financer ?

Démarquer son entreprise grâce au CORDEE TPE

Les entreprises peuvent obtenir, en complément de la subvention accordée au titre du CORDEE TPE, deux types de bonification :
- Une bonification si les investissements comportent des critères environnementaux : économies d'énergie, éco-construction, traitement de l'air, de l'eau, etc.
- Une bonification si les investissements comportent des critères sociaux : accessibilité aux personnes en situation de handicap, mixité sur le lieu de travail, recrutements, pérennisation d'emploi, etc.

Les critères de bonification du CORDEE TPE convergent vers ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à savoir : adopter un comportement volontaire transparent et éthique en matière sociale et environnementale.

Plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr/Responsabilite-societale-des.html
ou http://rse-pro.com/

Témoignages

Le 7 mars dernier, le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Jean-Pierre Tallieu, a réuni la presse pour présenter le dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises (CORDEE TPE) et officialisé la signature des conventions avec les deux premiers bénéficiaires. Rencontre avec ces deux chefs d'entreprises dynamiques.

Sophie MORAUD,
propriétaire du «Comptoir de Sophie»
à La Tremblade
Bar restauration traditionnelle

«Après de nombreuses expériences en restauration, je souhaitais créer mon entreprise. En février 2010, je suis devenue propriétaire du café de la gare à La Tremblade, un café vieux de 101 ans, que j'ai appelé «Le Comptoir de Sophie». J'ai immédiatement recruté une personne pour me seconder. C'est un lieu convivial, chaleureux où les gens viennent discuter, prendre un verre ou se restaurer. Grâce au dispositif CORDEE TPE, j'ai obtenu une subvention de 6 219 euros. Cette somme me permettra de réaliser une terrasse extérieure «cosy» composée de matériaux écologiques (bois issu du circuit court) accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite. Ce nouvel espace offrira aux clients un confort supplémentaire. Ce sera une véritable valeur ajoutée pour mon établissement notamment en période estivale».

Dans le cadre du CORDEE TPE, Sophie MORAUD a reçu une subvention de 6 219 € répartis de la manière suivante : 1 044 € de la Région Poitou-Charentes, 2 588 € de la CARA et 2 587 € de l'Etat.

Pascal DENIS,
gérant de la «SARL APAUMA»
à La Tremblade
Librairie- Presse

«J'ai travaillé trente-quatre ans comme directeur d'achat et de gestion dans une entreprise d'agroéquipement en région parisienne. Après un plan de restructuration, j'ai décidé de réaliser mon vœu : avoir ma propre entreprise. Nous nous sommes installés avec mon épouse à La Tremblade où j'ai repris cette librairie-presse en octobre 2010. Depuis quelques temps, j'envisageais d'installer une porte automatique afin de permettre aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite d'accéder facilement à la librairie. Je voulais également équiper mon entreprise d'un système d'alarme et de vidéo surveillance après avoir subi en 2010 un cambriolage. J'ai alors découvert le dispositif CORDEE TPE qui m'a permis de financer en partie les travaux. C'est un véritable coup de pouce ! La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique m'a bien épaulé pour remplir et constituer mon dossier. Je ne peux que conseiller aux entrepreneurs et porteurs de projets de faire la demande».

Dans le cadre du CORDEE TPE, Pascal DENIS a reçu une subvention de 2 361 € répartis de la manière suivante : 500 € de la Région, 930 € de la CARA et 931 € de l'Etat.

La CARA élabore son Plan Climat-Energie Territorial

Ça y est, c'est officiel ! Le 21 janvier dernier, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) entérinait la décision d'élaborer son Plan Climat-Energie Territorial. En somme, la suite logique des nombreuses actions et de l'engagement portés par la CARA depuis plusieurs années en faveur des économies d'énergie, des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Conférences sur la rénovation énergétique de l'habitat et l'éco-construction, informations des agriculteurs sur l'intégration des enjeux énergétiques dans les activités rurales, sensibilisation des élus aux éco-lotissements, création d'un Espace Info Energie, mise en place d'un dispositif d'aides aux particuliers pour l'installation de systèmes à énergies renouvelables, formation des entreprises et artisans du bâtiment aux économies d'énergie… Dès 2009, la CARA a mené de nombreuses actions sur le terrain et est allée à la rencontre de la population et des acteurs du territoire pour répondre aux questions et apporter des solutions concrètes aux problématiques environnementales et énergétiques. Mais alors, qu'est-ce que le Plan Climat-Energie Territorial ?

«Atténuer les effets du changement climatique»

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable instauré par les lois Grenelle 1 et 2 visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Obligatoire pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants selon la loi Grenelle 2 telles que la CARA, le PCET tend à diminuer l'impact des activités d'un territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre grâce, d'une part, à la maîtrise des consommations énergétiques et, d'autre part, au développement des énergies renouvelables. Comme le précise Ana Maria Le Goff, chargée de mission PCET à la CARA, *«le Plan Climat-Energie Territorial constitue un cadre d'actions permettant au territoire de respecter à la fois les engagements européens[1] ainsi que le protocole de Kyoto[2] qui a fixé des objectifs aux pays industrialisés afin notamment de diviser par quatre, d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre[3]»*. Par conséquent, en définissant ses propres objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la CARA pourra atteindre ces engagements.

Le contenu d'un Plan Climat-Energie Territorial

Phase diagnostic

- Réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre pour cibler les sources et identifier les marges de progrès.
- Analyser les vulnérabilités du territoire au changement climatique.

Phase action

- Définir les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.
- Développer un programme d'actions pluriannuel pour :
  - Améliorer l'efficacité énergétique ;
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
  - Développer la production d'énergies renouvelables ;
  - Définir une stratégie d'adaptation.

Démarche d'évaluation et d'amélioration continue

à savoir

Loi Grenelle 2 : que dit-elle ?

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant l'Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, met en application une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 1 du 24 juin 2009). Composée de 248 articles, elle présente des mesures concrètes autour de six domaines majeurs :

1. L'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme ;
2. L'organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité ;
3. La réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone ;
4. La préservation de la biodiversité ;
5. La mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique ;
6. La maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé.

Source : www.legrenelle-environnement.fr

«Se recentrer sur les compétences de la CARA et être exemplaire»

«*Pour ce faire*», commente Yves Pérochain, Vice-président responsable du PCET de la CARA, «*nous avons décidé de nous recentrer sur nos compétences et sur nos services internes. L'Agglomération doit être exemplaire !*» Or, l'exemplarité vient souvent en appliquant à soi-même les objectifs que l'on veut par la suite étendre au territoire. «*Nous devons montrer notre détermination à inscrire le développement durable dans l'ensemble de nos projets et de nos politiques*», ajoute le Président Jean-Pierre Tallieu.
Les achats de fournitures, l'éclairage des bâtiments devront notamment être rationnalisés, l'efficacité énergétique des locaux de la CARA renforcée et les agents sensibilisés aux gestes éco-responsables, aux modes de transports alternatifs, etc. «*Ce sont des actions peu visibles mais qui nous permettront à terme de prendre en compte les enjeux climatiques dans nos domaines de compétences (transport, développement économique, gestion et élimination des déchets, habitat, urbanisme, etc.). S'en suivra un travail de collaboration et de sensibilisation auprès de la population et des communes du territoire pour une démarche territoriale*», précise Yves Pérochain. Le Plan Climat n'a donc pas fini de faire parler de lui… **Affaire à suivre !**

1/ Le plan climat européen dit «paquet climat-énergie» vise, d'ici à 2020, la réduction de 20 % des gaz à effet de serre, l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et l'augmentation de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation de l'Union Européenne.
2/ Signé le 11 décembre 1997, le protocole de Kyoto est un traité international visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a été ratifié par plus de 180 pays dont la France.
3/ Engagement repris par la France de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. C'est le «facteur 4».

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Un service «Bâtiments» renforcé

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) qui a récemment adopté un nouvel organigramme administratif, renforce le service Travaux, Bâtiments & Logistique (T, B & L), en lui adjoignant une commission éponyme, présidée par Martial de Villelume, quatrième Vice-président.

«*A l'instar de nombreuses collectivités et de l'Etat, la CARA détient un patrimoine immobilier. Ce patrimoine est diversifié : il contient aussi bien les locaux des déchetteries, la maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer, que le siège de l'Agglomération, etc. Il est important de déterminer l'état des lieux de ces biens immobiliers, d'en dresser une fiche signalétique, et d'organiser les travaux nécessaires à effectuer quand le besoin s'en ressent*», explique Martial de Villelume, président de la commission technique «Travaux/ Bâtiments». En effet, ce ne sont pas moins de 33 sites répartis sur l'ensemble du territoire qui doivent être régulièrement entretenus pour être préservés et valorisés. Ces sites peuvent contenir eux-mêmes un ou plusieurs bâtiments. «*Nous intervenons pour changer des ampoules, refaire des peintures, des petits travaux de plomberie, programmer un chauffage, remettre un volet ou une toiture en état*», précise Pierre Verger chef du service Travaux, Bâtiments et Logistique (T, B & L). Ces travaux s'effectuent dans le respect des lois et règlements (Plan Local d'Urbanisme, Grenelle de l'Environnement….) et surtout des règles «ERP», c'est-à-dire Etablissements Recevant du Public. Pas moins de neuf agents sont dédiés à la maintenance intérieure et extérieure des bâtiments. Ils s'occupent aussi de l'entretien des véhicules de service de la CARA. «*Ce service détient un rôle de veille, de conseil, de réalisation et de suivi*», résume Martial de Villelume.

Cadre communautaire

L'autre mission essentielle du service T, B & L consiste à soutenir techniquement les autres services de la CARA. Par exemple, en cas de réalisation d'une Zone d'Activité Communautaire (ZAC), le service dirigé par Pierre Verger est à même d'effectuer l'étude des aménagements à exécuter jusqu'à la remise des clefs. «*Dans le cas d'une ZAC, c'est le service action économique et développement local qui pilote le dossier, définit les actions. Le service T, B & L n'intervient qu'en soutien technique. A charge ensuite, pour le service compétent, d'assurer la gestion du site*», indique Pierre Verger. Les agents du service peuvent également conduire des études de faisabilité pour savoir par exemple si telle parcelle peut être aménagée en ZAC, si tel bâtiment peut être réaménagé et réaffecté à une autre utilisation que celle d'origine, s'il est possible de réaliser ici ou là une piste cyclable. «*Un chef de service et une chargée d'opération sont nécessaires à la réalisation de ces aménagements qui obligent parfois à se rapprocher de bureau d'études*», souligne Pierre Verger.
«*Attention, ce soutien et ces réalisations s'effectuent toujours dans le cadre de l'action communautaire et en aucun cas le service T, B & L de la CARA ne se substitue aux services techniques inhérents à chaque commune*», prévient Martial de Villelume qui donne un aperçu des domaines d'intervention du service pour 2011 : «*déchetterie de Brie-sous-Mortagne, hippodrome des Mathes-La Palmyre, ZAC des Justices à Arvert, réhabilitation de l'ancienne décharge de La Tremblade … Le service ne va pas manquer de travail*».

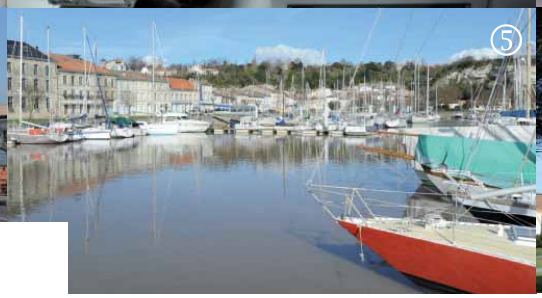

La CARA *dans vos communes*

Transport urbain, élimination et collecte des déchets, réalisation de zones d'activités communautaires, de stations d'épuration, etc. Voici quelques-uns des services rendus par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), bien connus de ses habitants. A l'inverse d'autres actions, pourtant profitables à la population, restent moins visibles. C'est le cas des fonds de concours, une aide financière accordée par l'Agglomération au profit des 31 communes membres pour la réalisation de nombreux équipements locaux.

Jean-Pierre Tallieu, Président de la CARA, l'avait rappelé lors du conseil communautaire du 31 mai 2010 : «*les critères d'attribution des fonds de concours sont encadrés par la loi et les modalités d'attribution déterminées par voie de délibération*». Autrement dit, n'obtient pas un fonds de concours qui veut. En effet, selon la loi, les fonds de concours ne peuvent être versés qu'entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres. Frédéric Blain, responsable du service d'Aide et de conseils aux maires à la CARA, tient à préciser que «*les fonds de concours constituent une participation financière de la CARA vers les communes membres mais également d'une ou plusieurs communes vers l'Agglomération*». A titre d'exemple, 7 communes ont décidé de participer unanimement à la création d'une desserte scolaire à proximité du collège public de Cozes. L'Agglomération, quant à elle, propose des financements à certaines communes. «*Mais là encore*», indique Frédéric Blain, «*des règles existent*». L'objet du fond de concours doit nécessairement porter sur la réalisation d'équipements communaux. De même, le montant total de l'aide accordée par l'Agglomération ne peut excéder la part du financement assurée par la commune. La CARA et le bénéficiaire doivent également prendre une délibération concordante[1]. «*D'autres modalités d'application ont été approuvées par le Conseil communautaire le 31 mai 2010*», ajoute Frédéric Blain. Parmi elles, il a été convenu que les communes ne déposent une demande de fonds de concours auprès de la CARA qu'une fois par an. «*Nous consacrons une enveloppe budgétaire annuelle d'un million d'€ par an depuis 2007. Ce budget permet d'aider l'ensemble des 31 communes membres et notamment les plus petites d'entre elles*», détaille le responsable du service d'Aide et de conseils aux maires. Enfin, pour être recevable, le projet d'une commune doit être subventionné par d'autres collectivités et organismes.

1/ Une délibération doit être votée à la fois par le Conseil municipal et par le Conseil communautaire.

Les fonds de concours dans vos communes... Quelques exemples.

① ***Aménagement d'un centre bourg***
Dans le cadre des fonds de concours, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a attribué plus de 139 000 € à la commune de Grézac pour l'aménagement de son centre bourg.

② ***Travaux de régulation du système de chaufferie bois***
La CARA a accordé à la commune de l'Eguille-sur-Seudre plus de 4 400 € pour le remplacement d'une chaudière fioul par un système de chaufferie bois, plus écologique, dans sa salle des fêtes.

③ ***Construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation***
La CARA a aidé la commune de Royan à hauteur de 150 000 € pour la construction d'un gymnase de compétition et d'une salle de musculation à proximité du lycée Cordouan.

④ ***Construction d'une micro-crèche***
La commune de Meschers-sur-Gironde a reçu une aide de l'Agglomération de plus de 32 000 € pour la construction d'une micro-crèche.

⑤ ***Aménagement d'un port***
Aménagement d'un chemin piétonnier, consolidation des quais du port et des cales de mise à l'eau, automatisation des portes du bassin, installation d'un «hot spot Wifi», etc. La commune de Mortagne-sur-Gironde a effectué des travaux d'aménagement de son port pour le bien-être des usagers et des piétons. A ce titre, elle a bénéficié d'une aide de la CARA de plus de 37 000 €.

⑥ ***Réhabilitation du Temple***
L'Agglomération Royan Atlantique a attribué plus de 2 700 € à la commune de Saint-Augustin pour la réhabilitation du Temple.

Réforme territoriale :

ce qui va changer pour les intercommunalités.

Décentraliser pour mieux répondre aux besoins de la population en transférant les compétences aux communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux, pays, départements, régions… La décentralisation impulsée par la France dès 1982 a engendré une mutation profonde de son mode d'organisation institutionnelle et administrative. D'une gestion centralisée, le pays est passé à une gestion territorialisée. La loi portant réforme des collectivités territoriales, adoptée successivement par le Sénat puis l'Assemblée Nationale les 9 et 17 novembre 2010 et promulguée le 16 décembre, semble marquer un nouveau tournant dans l'organisation du territoire français. Quels seront les principaux changements pour les intercommunalités ?
Eclairages avec Cara'Mag'.

C'est en s'attaquant au morcellement des structures locales et à l'enchevêtrement des compétences que la loi de réforme des collectivités territoriales, promulguée le 16 décembre 2010, compte moderniser et simplifier le paysage institutionnel français. A l'horizon 2013, la réforme aboutira ainsi à une rationalisation des périmètres des structures intercommunales et à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités.

Achever et rationnaliser la carte intercommunale

Pour y parvenir, les préfets[1] auront la charge, après avis des élus locaux, d'élaborer pour la fin de l'année 2011, un Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) censé achever, d'ici 2013, la carte intercommunale. Le périmètre et les compétences des EPCI devront être rationnalisés par la suppression des éventuelles enclaves et discontinuités, par la réduction du nombre de syndicats qui, bien souvent, s'enchevêtrent avec les intercommunalités. Ainsi, les communes isolées seront encouragées à rejoindre les communautés de communes, d'agglomération ou communautés urbaines les plus proches. De même, les intercommunalités et les collectivités auront la possibilité de se regrouper. De manière générale, la réforme tend à améliorer la cohérence spatiale des EPCI et à favoriser les ensembles de plus de 5 000 habitants grâce, notamment, à l'instauration de trois nouvelles formes de coopération.

Trois nouvelles strates : la métropole, le pôle métropolitain et la commune nouvelle

En effet, la loi crée une nouvelle catégorie d'EPCI à fiscalité propre : la métropole. Elle regroupe des communes représentant au moins 500 000 habitants et pouvant se substituer aux EPCI inclus dans son périmètre. La métropole bénéficiera des transferts de compétences de la part des communes, départements et régions (aménagement, développement économique, habitat, politique de la ville, transports scolaires, etc.). D'autre part, la loi prévoit la possibilité pour les ensembles de plus de 300 000 habitants, comprenant au moins une intercommunalité de plus de 150 000 habitants, de constituer un pôle métropolitain. La coopération entre les EPCI à fiscalité propre, souhaitant mener des actions d'intérêt commun et améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, sera ainsi renforcée.
Enfin, la réforme des collectivités territoriales établit un nouveau dispositif de fusion de communes contiguës : la commune nouvelle. Certaines communes et communautés ont pris les devants et ont entrepris d'ores et déjà de se regrouper, de fusionner ou de se transformer (lire encadré «La recomposition de la carte intercommunale est en marche»).

1/ Les projets proposés par les préfets devront être présentés à la commission départementale de coopération intercommunale (composée de représentants des communes, EPCI, syndicats, conseil général et conseil régional) qui aura la possibilité de les amender.

Elections des représentants des EPCI : une légitimité accrue

Autrefois élus par les conseillers municipaux, les délégués communautaires des EPCI à fiscalité propre le seront désormais au suffrage universel direct par un système de fléchage et ce, dès les élections municipales de 2014. Les candidats au mandat de conseiller municipal et aux fonctions de délégué communautaire figureront sur une seule et même liste, les premiers de la liste ayant vocation à siéger au conseil municipal de leur commune et au conseil communautaire, les autres ne siégeant qu'au sein du conseil municipal. Concernant la répartition des sièges de délégués communautaires, elle sera définie selon le principe de l'accord local. Le poids démographique des communes sera pris en compte dans la fixation du nombre global de délégués communautaires et dans la ventilation des sièges entre les différentes communes. Chaque commune devra ainsi disposer d'au moins un délégué. Par ailleurs, le nombre de délégués supplémentaires à repartir entre les communes pourra être déterminé en fonction de la population totale de la communauté sans qu'aucune commune ne puisse disposer de plus de la moitié des sièges.

Avant la réforme / DESIGNATION

Citoyens ▶ **Conseillers municipaux** ▶ **Représentants des EPCI**

Après la réforme / DESIGNATION

Citoyens ▶ **Conseillers municipaux & Représentants des EPCI**

La recomposition de la carte intercommunale est en marche

En ce début d'année 2011, l'Assemblée de Communautés de France (AdCF) a constaté que de nombreux territoires ont anticipé les projets d'évolution ou de regroupements qui seront proposés par les préfets dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Fusions, extensions, transformations, les premiers mouvements de recomposition sont en marche. Parmi les plus significatifs, on notera la fusion de quatre communautés de communes (Lacq, Monein, Arthez et Lagor dans le département des Pyrénées-Atlantiques) qui n'en forment plus qu'une depuis le 1er janvier 2011. D'autres fusions sont recensées dans le Jura, où trois communautés ont donné lieu à la nouvelle communauté de Bresse Revermont et trois autres à la communauté Haut Jura Saint-Claude.

De nombreuses extensions sont également recensées comme par exemple au sein du Grand Toulouse (11 communes), du Grand Narbonne (12 communes). De même, l'AdCF a noté de nombreuses transformations de communautés de communes en communautés d'agglomération au 1er janvier 2011.

Source :
Lettre d'information de l'Assemblée des Communautés de France, 21 janvier 2011. www.adcf.org

Améliorer l'efficacité de l'action des intercommunalités

Actuellement, les maires ont la possibilité de transférer aux présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) leurs pouvoirs de police spéciale dans les domaines suivants : élimination des déchets ménagers, assainissement, réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, stationnement et circulation sur les voies d'intérêt communautaire, lorsque ces domaines relèvent de la compétence de l'EPCI. Selon la réforme des collectivités territoriales, le président de l'EPCI se verrait automatiquement transférer le pouvoir de police spéciale lié à ces domaines. La loi de réforme des collectivités territoriales rend également possible une mutualisation des services des communes et d'un EPCI (sur la base d'une convention) afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale. Dans ce cas, les services communs seront gérés par l'EPCI.

MAGAZINE

Sommaire

Vu sur le web

P.46

La sélection du Mag

P.46/47

CARA'MAG' fait un tour sur le web...

Cara'Mag' fait un tour sur le web pour vous faire partager sa sélection de sites citoyens, pratiques ou locaux.

ENVIES DE ROYAN

L'Office du tourisme de Royan a mis en ligne son nouveau site Internet depuis le mois de mars. Vous y trouverez des informations touristiques et culturelles. L'offre des hébergements est détaillée et téléchargeable. En quelques clics découvrez le grand choix de loisirs, manifestations. Où que vous soyez, vous restez informé de l'actualité. Enfin, le site propose de nombreuses applications amusantes comme des cartes postales virtuelles, des recettes, un échange de photos de vacances…

www.royan-tourisme.com

MES COURSES POUR LA PLANETE

Le site www.mescoursespourlaplanete.com est le premier guide pratique de la consommation responsable en langue française. Lancé le jeudi 22 novembre 2007, à l'initiative de Graines de Changement, l'agence d'information positive sur le développement durable, il bénéficie du soutien de l'ADEME[1].

Il faudrait 3 planètes si tout le monde consommait comme un Français ! Mais le changement est en marche : 79% des français veulent acheter davantage de produits élaborés dans le respect de l'environnement Mescoursespourlaplanete.com se veut ouvert à tous ceux, des adolescents aux grands-parents, qui souhaitent porter un autre regard, mieux informés, sur leurs choix quotidiens et mener une vie plus saine, écologique et équitable. Il propose en accès libre, des fiches produits, des «Trucs Verts», des ressources, une newsletter mensuelle.

www.mescoursespourlaplanete.com/

ECO-DEPLACEMENTS

Réalisée par les experts de l'ADEME[1], la calculette Eco-déplacements est un outil Internet qui permet de comparer différents modes de transports (marche à pied, vélo, bus, train régional, tramway, métro, voiture, covoiturage, deux-roues motorisé) pour un déplacement de type domicile-travail. Elle permet d'évaluer les impacts suivants : les dépenses/le budget, les émissions de gaz à effet de serre, les consommations de carburant.

www.ademe.fr/eco-deplacements/calculette/

Sélection du Mag...

JEUDIS MUSICAUX DES EGLISES ROMANES 2011

4 mois, 83 musiciens, 3 soirées à thèmes, 31 occasions de découvrir le patrimoine en musique.

En sillonnant les 31 communes du territoire, les Jeudis Musicaux offrent des moments uniques de rencontres entre les artistes et le public, autour d'un programme riche, essentiellement tourné vers la musique de chambre. Les églises de l'Agglomération Royan Atlantique accueilleront ainsi, chaque jeudi soir à 21h du 9 juin au 29 septembre 2011, des concerts de grande qualité où se côtoient artistes de renommée internationale et jeunes musiciens de talent.

Cette année 2011 placera notre saison musicale sous le signe d'une nouvelle dynamique ; trois soirées thématiques vous seront proposées et, pour la première fois, de nouveaux horaires pour certains concerts, afin de vous permettre de profiter des deux événements proposés dans la journée : 14 juillet : 11h à Saint-Augustin et 18h à Cozes ; 28 juillet : 11h à Épargnes et 21h à Chaillevette (dans le cadre de la journée thématique «Trios à Cordes»).

Plus d'informations sur www.pays-royannais-patrimoine.com/jeudis-musicaux

Championnat de France de surf casting
Les 23 et 24 avril à la Pointe Espagnole - Plage de l'Embellie à La Tremblade

Festicozes Country
Du 23 au 25 avril au Logis de Sorlut à Cozes

Fêtes romanes
Du 9 au 23 avril - Breuillet / Mornac-sur-Seudre
St-Sulpice-de-Royan / Vaux-sur-mer

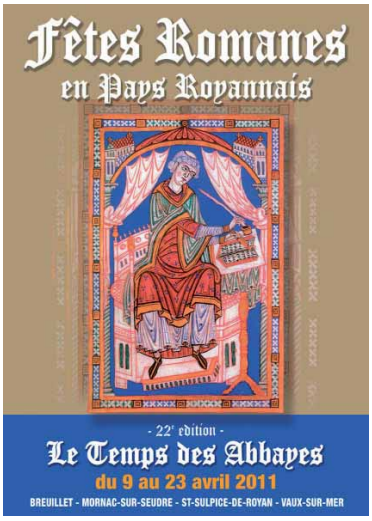

Balade des oeufs
Le 24 avril à Saint-Palais-sur-mer

3ème édition de la Journée de l'Entrepreneur
Le 9 mai de 10h à 18h
Palais des Congrès de Royan.
Pour en savoir + :
www.agglo-royan.fr

1/ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Fête du nautisme
Les 14 et 15 mai
Renseignement auprès de la Station nautique du Pays Royannais au 05 46 23 47 47

Opération containers
Du 23 mai au 19 juinà St Augustin

Finale régionale en planche à voile
Les 28 et 29 mai à St-Georges-de-Didonne

Festival Plein Sud
Du 7 au 15 mai au Logis de Sorlut à Cozes

Festival Musiques et Gastronomie du Monde
Du 19 au 28 mai à Saint-Georges-de-Didonne

Challenge voile entreprise
Du 11 au 13 juin aux Régates de Royan

Course du Pont du diable
Le 12 juin à Saint-Palais-sur-mer

Fête de l'Estuaire
Les 9 et 10 juillet (voir encadré)

Présence du Belem
Du 9 au 12 juillet au port de Royan

Tour de France à la Voile
Du 12 au 14 juillet au port de plaisance de Royan

Flotille de Pen Duick en provenance de la cité Tabarly de Lorient
Du 10 au 16 juillet au port de Royan

Un week-end estival festif et sportif à Meschers-sur-Gironde !

Nouveau rendez-vous sur l'estuaire de la Gironde !

La fête au fil de l'estuaire et la remontée de la Gironde se mêlent pour devenir en 2011 «La fête de l'estuaire».

Un moment à partager les 9 et 10 juillet sur le port de Meschers, pour vivre l'estuaire autrement et selon ses envies.

Au programme :

- Découvrez activement mais à votre rythme les richesses paysagères de l'estuaire grâce aux randonnées dégustation ou rallyes à pied ou à vélo, à une randonnée kayak, ou encore à un raid voile légère…,
- Profitez des spectacles présentés sur le port (théâtre, danse, fanfare, concert),
- Savourez les produits de l'estuaire à l'occasion du repas fermier.

Les temps forts du week-end :

Samedi 9 juillet :

A partir de 14h :
- montage d'un phare de 17 mètres de haut en compagnie de l'artiste plasticien Olivier Grossetête et des participants aux ateliers de construction.

A partir de 14h :
- Randonnées dégustation à pied ou à vélo.

De 16h à 23h :
- Marché fermier.

À 21h30 :
- Concert de Chloé Clerc sur une scène flottante (révélation pop entre Olivia Ruiz et Vanessa Paradis. A découvrir).

À 23h :
- Spectacle son et lumière autour du phare avec embrasement final.

Dimanche 10 juillet

A partir de 9h :
- Rallyes à pied ou à vélo.

CONSTRUIRE
(CARA'MAG'
Dossier :
"La CARA de l'intérieu
POSTE DE SECOURS
SAPEURS POMPIERS